REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION

DE LA PREVENTION

COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE

LA MORBIDITE- MORTALITE

MATERNELLE ET PERINATALE

Programme national de lutte contre la Morbidité Mortalité Maternelle et Périnatale : Bilan d'activité

Juillet 2002 – décembre 2003

Ont participé à la rédaction de ce rapport:

• Dr. ABROUK - Expert membre du comité

• Dr. AL HALLAK - Expert membre du comité

• Pr. BELKHODJA - Expert membre du comité

• Pr. CHAFI - Expert membre du comité

• Pr. DJENNAOUI - Expert membre du comité

• Pr. GRANGAUD - Président du comité

• Dr. KADDACHE - Expert membre du comité

• Pr. KERMANI - Expert membre du comité

• Dr. KHELIFI - Coordinatrice du programme

• Dr. OUKID - Expert membre du comité

• Dr. OULMANE - Expert membre du comité

• MME SOUKEHAL - Expert membre du comité

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION

II - HISTORIQUE

III - TRAVAUX DU COMITE

- III.1. REGLEMENTATION
- III.2. NORMALISATION
- III.3. EQUIPEMENTS, MEDICAMENTS ET CONSOMMABLES
- III.4. CARNET DE SANTE
- III.5. FORMATION
- III.6. COMMUNICATION SOCIALE
- III.7. EVALUATION

IV. PROPOSITIONS ET PERSPECTIVES

V. RECOMMANDATIONS

V - ANNEXES

I. INTRODUCTION

Le but du présent rapport est de dresser le bilan des activités du Comité National de lutte contre la Morbidité et la Mortalité Maternelles et Périnatales depuis son installation en juillet 2002, d'analyser les causes des retards enregistrés dans l'atteinte des objectifs qui avaient été fixés, et de dégager les perspectives de travail pour les mois à venir.

II. HISTORIQUE

La décision d'installer ce comité a été prise par Monsieur le Ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, suite aux recommandations des participants au séminaire atelier de redynamisation du programme national de lutte contre la Morbidité Mortalité Maternelle et Périnatale des 12 et 13 mars 2002 (annexe 1).

Après que les experts aient été désignés, le comité a été installé par Monsieur le Ministre le 3 juillet 2002, et il a aussitôt commencé à travailler. Il a été convenu de travailler sur la base des recommandations du séminaire de mars 2002 (annexe 2), qui figurent en annexe du présent document.

Les membres du comité ont retenu le principe d'une réunion plénière fixée en moyenne toutes les six semaines, avec durant les inter-sessions, des travaux de groupes ad hoc désignés lors des sessions plénières.

Ainsi, des séances plénières du comité ont eu lieu le 3 juillet 2002, le 31 juillet 2002, le 15 septembre 2002, le 5 novembre 2002, le 05 mars 2003, le 15 avril 2003, le 23 septembre 2003, le 30 septembre 2003, le 16 décembre 2003 et le 23 décembre 2003.

Toutes ces réunions ont donné lieu à des procès verbaux qui ont été diffusés aux membres du comité, aux structures centrales et aux établissements sous tutelle concernés par les travaux du comité. Deux réunions prévues l'une le 17 décembre 2002, l'autre le 28 mai 2003 ne se sont pas tenues, la première pour des raisons de disponibilité des membres du comité et la seconde en raison du séisme du 21 mai 2003.

Les réunions de groupe ad hoc se sont faites autour de l'exploitation des recommandations, et ont donné lieu à une production qui figure également en annexe de ce rapport.

D'une façon générale, les experts ont fait preuve d'assiduité, aussi bien en ce qui concerne les réunions plénières, que la participation aux groupes ad hoc. Leur nombre s'est enrichi avec la participation de confrères médecins spécialistes de santé publique, exerçant dans différents secteurs sanitaires du pays (annexe 1).

III. TRAVAUX DU COMITE

III.1. REGLEMENTATION

Un Arrêté Ministériel portant création du Comité National de Lutte contre la Morbidité et la Mortalité Maternelle et Périnatale « Arrêté N° 11 du 28 Avril 2002 ».

Trois Décisions Ministérielle fixant la liste nominative des experts membres du comité :

- Décision Ministérielle N° 22 du 28 Avril 2002
- Décision Ministérielle N° 28 du 12 Mai 2002
- Décision Ministérielle N° 102 du 4 Décembre 2003

Une Décision Ministérielle nommant le Professeur Grangaud président de ce Comité national de lutte contre la morbidité mortalité maternelle et périnatale.

Une Décision Ministérielle N° 63 du 15 septembre 2002 portant Institutionnalisation d'une semaine nationale de maternité à moindre risque.

Des textes réglementaires permettant d'encadrer l'utilisation de ce carnet ont été élaborés et sont soumis à la signature. Tous ces textes figurent en annexe 3.

III.2. NORMALISATION

Les normes de fonctionnement d'une unité de néonatologie d'un hôpital de Wilaya (hôpital de référence) ont été établies, ainsi que des cahiers de procédures concernant les grossesses à risque et les évacuations et transferts (annexe 4)

Un questionnaire permettant de réaliser une monographie des maternités a été élaboré et testé sur la wilaya de Jijel et le secteur sanitaire de Tipaza, en attente d'être validé par les membres du comité pour être généralisé à toutes les maternités du territoire national en vue de les classer par niveau. (annexe 5)

Pour ce qui est de l'installation de comités locaux dans toutes les wilayas, il avait été envisagé à la suite de la réunion du comité national de lutte contre la mortalité morbidité maternelle et périnatale du 5 novembre 2002 de placer ces comités au sein des comités de population de wilaya, mais cette orientation n'as pas été mise en application.

Un document technique classant les structures de santé en fonction des taches, des activités, des ressources humaines, des moyens matériels et des compétences a été élaborée (annexe 6)

La Direction de la Population dans le cadres de la mise ne œuvre du projet de coopération Algérie/ FNUAP a acquis des kits de petite instrumentation de base destiné à une soixantaine de maternités et 200 structures périphériques.

III.3. EQUIPEMENTS, MEDICAMENTS ET CONSOMMABLES

Une Liste des médicaments des consommables et des équipements essentiels en salle de travail a été établie et transmise à la PCH.

Les besoins en médicaments et en équipements des services de neonatologie et de gynéco obstétrique ont été quantifiés sur une base respective de 2000 naissances par an d'une part et de 5000 hospitalisations dont 4500 accouchements et 500 interventions chirurgicales d'autre part.

Une estimation budgétaire des équipements nécessaires aux differents services normalises a été faite.

L'annexe 7 regroupe toutes les fiches techniques concernant les médicaments le consommable et le matériel.

III.4. CARNET DE SANTE

L'opération d'impression et de distribution du carnet de santé a été effectuée, après consultation restreinte qui a abouti au choix de l'entreprise nationale de communication d'édition et de publicité (ANEP) par la commission d'évaluation pour l'impression d'un million de carnets pour l'exercice de l'année 2003 sur le budget de fonctionnement des établissements de santé.

Pour l'année 2004, une convention cadre est signée entre la Direction de la Prévention et l'ANEP (annexe 8) pour la reproduction des carnets de santé et leur diffusion à toutes les structures sanitaires publiques et privées pour être dispensé gratuitement au niveau des structures assurant le suivi des grossesses et l'accouchement.

Des textes réglementaires permettant d'encadrer l'utilisation de ce carnet ont été élaborés et sont soumis à la signature (annexe 3)

Finalisation du guide d'utilisation du carnet de santé qui est à l'impression.

III.5. FORMATION

La majorité des services de pédiatrie et de gynécologie à travers le territoire sont gérés techniquement par des médecins généralistes (enquête sur l'état des lieux des services de pédiatrie et des maternités 2001) le comité s'est fixé comme objectif de faire acquérir à ces médecins une compétence en obstétrique et en néonatologie en plus de la formation théorique qui leur a été donnée lors des séminaires de formation organisés pour chaque région sanitaire.

Une liste des objectifs de formation des médecins généralistes faisant fonction de chefs de services et d'unité pour ces disciplines a été établie (annexes 9 et 10), des contacts ont été pris avec les différentes structures sanitaires (CHU et EHS) en vue de définir des terrains de stage, seules quatre réponses positives ont été enregistrées et cette formation n'a pu être mise en œuvre.

Des fiches techniques ont été élaborées aussi bien pour la prise en charge des nouveaux nés que pour celle des mères.

Il est a noter que:

- le Professeur CHAFI a formé (formation pratique et théorique) au CHU d'Oran : 10 médecins généralistes exerçant en maternité des wilayas de l'Ouest et du Sud Ouest du pays à raison de 2 mois chacun.
- Le Docteur OUKID a formé (formation pratique et théorique) au CHU de Blida : 4 médecins généralistes exerçant en maternité des wilayas du Centre à raison de 2 mois chacun.

Les membres du Comité ont participé à l'élaboration de nombreux documents didactiques :

- Guide sur la Prise ne Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant.
- Guide sur la maternité à moindre risque
- Guide d'utilisation du carnet de santé
- Evaluation des Programmes de Santé Maternelle et Infantile
- Dépliant sur l'examen neurologique du nouveau né
- Dépliant sur l'examen du nouveau né
- Procédure de prise en charge des grossesses à risque (à l'impression)
- Procédures de prise en charge du nouveau né malade. (à l'impression)

La diffusion de ces documents a été faite à toutes les structures de santé du secteur public.

Ces documents sont disponibles à la Direction de la Prévention.

Les membres du comité ont participé (même avant la création du comité) à :

- 1. Des séminaires de formation sur la maternité à moindre risque et la néonatologie, à travers le territoire national, avec pour population cible les médecins généralistes exerçant dans les services de pédiatrie et dans les maternités ainsi que les sages-femmes des PMI et des blocs d'accouchement.
- Région Est : Annaba, les 21 22 Mai 2001, Nombre de participants : 59
- Région Centre : Alger, les 11et 12 Juin 2001, Nombre de participants : 40
- Région Ouest : Tlemcen, les 7 et 8 Juillet 2001, Nombre de participants : 40
- Régions Sud/Est et Sud/Ouest, Alger, les 15 et 16 Juillet 2001, Nombre de participants : 37
- Tamanrasset, les 19–20 et 21 MAI 2002, Nombre de participants : 41
- JIJEL, 02 et 03 JUIN 2002, Nombre de participants : 64
- JIJEL les 1–2 et 3 Décembre 2003, Nombre de participants : 33
- 2. Des séminaires de formation sur la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, avec pour population cible les médecins chefs de services de pédiatrie
- Région Ouest : Tlemcen, les 01-03 avril 2001, Nombre de participants : 36
- Région Centre : Alger, les 08-10 avril 2001, Nombre de participants : 37
- Région Est : Jijel, les 06-08 Mai 2001, Nombre de participants : 42
- Régions Sud/Est et Sud/Ouest, Alger, les 13–15 mai 2001, Nombre de participants : 37

Ceci a permis de constituer un réseau de professionnels avec lesquels des contacts sont maintenus

La Direction de la Population a organisé avec l'appui d'un expert international et de deux consultants nationaux 2 sessions de formation de formateurs (région centre et ouest et la réanimation du nouveau né en salle de travail, ainsi que l'élaboration d'un guide sur la réanimation du nouveau né (Ce document est disponible à la Direction de la Population)

Par ailleurs les membres du comité ont participé avec la Direction de la Formation du Ministère de la Santé à l'université d'été ciblant la santé maternelle et néonatale.

III.6. DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNICATION

Institutionnalisation d'une semaine nationale de maternité à moindre risque Décision Ministérielle N° 63 du 15 septembre 2002 (annexe 3)

Cette semaine nationale a été célébrée en 2002 sous les thèmes : « Les consultations prénatales et la lutte contre les Hémorragies de la délivrance »

En 2003 elle a été célébrée sous le thème : « Carnet de santé : Organisation des soins pour une maternité à moindre risque ».

Les comptes rendus de ces semaines sont disponibles à la Direction de la Prévention.

Réalisation et diffusion de : spots télévisés et radiophoniques ainsi qu'une affiche et un billet postal.

Le programme de communication de l'année 2003 figure en annexe 12.

Le groupe intersectoriel de communication n'a pas été mis en place.

II.7. DANS LE DOMAINE DE L'EVALUATION

Le groupe chargé d'améliorer le système de déclaration dans le cadre du programme national de lutte contre la morbidité mortalité maternelle et périnatale a établi une fiche d'identification des décès maternels (annexe 13) et révision des supports de déclaration périodique, le tout doit être testé sur cinq wilayas (une par région sanitaire).

Les membres du comité ont participé (même la création du comité) à des séminaires d'évaluation des programmes de santé maternelle et périnatale avec pour population cible les médecins responsables de la prévention au niveau des Directions de Santé de Wilaya :

- Régions Centre et Ouest, Alger les 15–16 mars 2001
- Régions Est, Sud Est et Sud Ouest, Alger les 11 12 mars 2001
- Séminaire National d'évaluation du programme MMMP, Alger les 13 et 14 décembre 2003 Nombre de participants : 55

IV. PROPOSITIONS ET PERSPECTIVES

L'analyse les activités développées par le comité, permet de faire ressortir un certain nombre de constats :

En premier lieu il existe indiscutablement un certain retard dans le degré d'atteinte des objectifs qui avaient été fixés. D'une manière générale, les objectifs devant être atteints à six mois et à un an ne l'ont pas été. Ceci est du à deux raisons essentielles. La première est qu'un certain nombre d'actions clés qui avaient été mises à l'indicatif des directions centrales et qui conditionnaient les développements ultérieurs n'ont pas été entreprises et cette carence a eu des effets néfastes sur l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs : il s'agit notamment de la nomenclature des services par wilaya, de la formation pratique des médecins généralistes en poste dans des services de néonatologie ou de maternité, et de l'accessibilité au médicament et aux équipements.

En second lieu, on peut constater qu'un certain nombre de recommandations faites sur la base de l'élaboration de documents techniques dans le domaine de la normalisation, de l'organisation, de la formation, des équipements, du petit matériel et des médicaments, n'ont pas été suivies d'effet, quand bien même les ressources budgétaires étaient disponibles. Il semble que la coordination soit insuffisante entre les différents niveaux d'intervention du système de santé (structures centrales, wilayas, secteur sanitaire, services, et établissements sous tutelles censés fournir les moyens de travail). Ce manque de coordination est largement à mettre sur le compte d'une mauvaise circulation de l'information. Il n'est en effet pas évident que le travail accompli par le comité, et les recommandations faites soient connues par les différents intervenants, et encore moins, appliquées.

Enfin, d'une façon générale, les procédures d'évaluation prévues et la communication aussi bien celle à visée interne au secteur, que celle destinée au grand public n'ont pas été à la hauteur de ce qui était prévu. De fait, les actions concernant la communication intersectorielle et le développement de l'évaluation avec notamment la mise en place de procédures visant à analyser les décès maternels n'ont pas été entreprises.

Ces constats ne doivent pas faire sous-estimer l'importance du travail qui a été effectué par les membres du comité : d'une part, un certain nombre d'acquits ont été obtenus dans le domaine de la généralisation de l'utilisation du carnet de santé, et d'autre part, les experts ont produit la documentation attendue qui devrait permettre de réorienter le travail à venir autour d'un certain nombre d'axes essentiels.

- Mettre en réseau, à travers l'ANDS, les membres du comité national, afin que la circulation de l'information et le travail de réflexion soient facilités.
- -Ouvrir, dans le cadre des forums de l'ANDS, un espace dans lequel tous les professionnels concernés par ce programme pourraient intervenir et faire part de leurs problèmes et de leurs suggestions
- -Poursuivre l'effort de budgétisation de ce programme qui surtout doit s'étendre au niveau des décideurs du terrain : gestionnaires, pharmaciens responsables de la pharmacie hospitalière, chefs de services.
- Revoir la formation des personnels dans le cadre de l'obtention de compétences, ayant un effet sur leur plan de carrière avec en contrepartie une contractualisation des professionnels permettant d'éviter le vagabondage des personnels.
- Normaliser les effectifs, au niveau de chaque wilaya pour aboutir à une meilleure organisation.

V. RECOMMANDATIONS

C'est autour de ces axes stratégiques évoqués que nous faisons les recommandations suivantes :

- Promouvoir l'installation de comités de Wilaya de lutte contre la Morbidité Mortalité Maternelle et Périnatale. La composition de ce comité doit être revue et adaptée. Le staff permanent du comité devra comprendre un gestionnaire et un technicien de la santé qui sera chargé du suivi des activités au niveau de chaque Wilaya. Ce staff aura pour mission essentielle, la collecte des données en rapport avec les décès féminin. Chaque décès féminin, quelle qu'en soit la cause, doit faire l'objet d'une déclaration obligatoire à partir de la fiche d'identification des décès maternels (annexe 13).

L'analyse de ces données permettra d'élaborer des indicateurs fiables, par wilaya, de la morbidité et de la mortalité maternelle et périnatale.

- Elaborer , par wilaya , une monographie exhaustive de l'ensemble des centres de PMI de chaque secteur sanitaire , avec leur emplacement , les effectifs en personnels et leur qualification , la nature des locaux abritant ces PMI , leur équipement en matériel et en consommable , leur alimentation en énergie , en eau , leur réseau d'assainissement , leur adresse , les moyens de communication téléphone , fax Un répertoire exhaustif de ces structures permettra d'établir des ratio par commune, wilaya, région sanitaire et d'élaborer des normes de fonctionnement de ces structures de santé au service exclusif de la mère et de l'enfant.
- -Assurer un approvisionnement en médicaments pour chaque secteur sanitaire en prenant en compte les besoins exprimés, et mettre en place un système d'évaluation permettant de suivre ces commandes et leur satisfaction.
- Rendre obligatoire, par instruction ministérielle, l'utilisation du nouveau carnet de santé à partir de 2004, et instituer un groupe permanent intersectoriel chargé de sa mise à jour et de sa réédition
- Arrêter au niveau des Directions Centrales et des Etablissements sous tutelle, la liste des supports d'information devant être utilisés notamment en ce qui concerne les décès maternels, et exclure tout autre support non normalisé ou obsolète
- Recycler des sages femmes de PMI et de Maternité (actualisation des connaissances avec stage pratique en PMI, maternité et services de néonatologie
- Relancer, dans le cadre de l'Information Education Communication, par des mesures incitatives auprès des sages femmes, les séances d'éducation sanitaire de groupes dans les PMI et les maternités. Un programme IEC devra être

élaboré en commun entre la section PMI de chaque SEMEP et 1 a section de santé scolaire et universitaire

- Organiser en réseau, dans le court terme, les différentes interventions en matière de prise en charge de la mère et de l'enfant
- Evaluer l'impact des documents diffusés aux prestataires dans le cadre de la maternité à moindre risque, le suivi de la grossesse, l'examen du nouveau-né. Une fiche d'enquête doit être élaborée dans ce sens.
- Diffuser ces documents dans toutes les structures de formation paramédicales et étudier la mise à disponibilité de ces documents au niveau de l'OPU pour les étudiants en sciences médicales
- Rendre les quatre consultations prénatales obligatoire pour chaque femme (en coordination avec les caisses de sécurité sociale) et mettre en place dans chaque secteur sanitaire , sous la responsabilité des sages femmes , un registre de captation et de suivi des grossesses afin de déterminer le taux , par cohorte , de couverture des examens prénataux

ANNEXE 1

COMPOSITION DU COMITE Décision Ministérielle N° 102 du 4 décembre 2003

NOM ET PRENOM	QUALITE	FONCTION
Professeur GRANGAUD Jean Paul	Président du comité	Pédiatre / CES. MSPRH
Professeur LEBANE Djamil	Expert membre du comité	Pédiatre. CHU Mustapha
Professeur CHAFI Belkacem	Expert membre du comité	Gynécologue. CHU Oran
Professeur BELKHODJA Janine	Expert membre du comité	Gynécologue. CNES
Professeur KERMANI Mohamed Salah	Expert membre du comité	Pédiatre. Secteur sanitaire de Aïn Taya
Professeur DJENAOUI Tahar	Expert membre du comité	Gynécologue. Secteur sanitaire de Kouba
Docteur KADDACHE Chawki	Expert membre du comité	Pédiatre. CHU Blida
Docteur ABROUK Samira	Expert membre du comité	Pédiatre / Biostatisticienne. INSP
Docteur OUKID Mohamed Salah	Expert membre du comité	Gynécologue. CHU Blida
Docteur AL HALLAK Saïd	Expert membre du comité	Pédiatre. Secteur sanitaire de Kouba
Madame SOUKEHEL Djemaa	Expert membre du comité	Sage femme. Secteur sanitaire de Birtraria.
Docteur KHELIFI Houria	Responsable du programme MMMP	Médecin généraliste. Direction de la Prévention
Docteur AOUCHICHE Youcef	Membre du comité	Epidémiologiste. santé publique. CHU Bab El Oued
Docteur KHELALEF Abdesselem	Membre du comité	Epidémiologiste. santé publique. Secteur sanitaire El Tahir. Wilaya de Jijel
Docteur MADANI Fatiha	Membre du comité	Gynécologue. santé publique. Secteur sanitaire de Tamanrasset
Docteur KERBACHE Samia	Membre du comité	Pédiatre. santé publique. Secteur sanitaire de Kouba
Docteur HAMCHAOUI Farida	Membre du comité	Epidémiologiste. Santé publique. Secteur sanitaire de Hadjout
Docteur TOUMI Ourida	Membre du comité	Gynécologue. santé publique. Secteur sanitaire de Kouba
Docteur KHAOUNI Mohamed	Membre du comité	Gynécologue. santé publique. Secteur sanitaire de Aïn Taya
Docteur BOUMLIT Samia	Membre du comité	Pédiatre. santé publique CHU Bab El Oued
Docteur AIT OUHAMOU Houria	Membre du comité	Pédiatre. santé publique. Secteur sanitaire de Bordj Ménail

ANNEXE 2

Recommandations du Séminaire National de Redynamisation du Programme National de lutte contre la Morbidité Mortalité Maternelle et Périnatale - mars 2002-

DANS LES 3 MOIS:

- Installer le comité de suivi.
- Classer par niveaux des structures de la wilaya sur la base des critères définis lors du séminaire.
- Elaborer au niveau de la centrale un document technique classant les structures de santé en fonction des activités et des compétences selon les trois niveaux identifiés par l'atelier 2.
- Installer dans toutes les wilayas un comité comportant le DSP ou son représentant, les médecins chefs de service de gynécologie obstétrique et pédiatrie et les directeurs des secteurs sanitaires. Ce comité aura a effectuer cette classification. Il pourra faire appel à des experts nationaux ou à des superviseurs pour valider on classement.
- Valider la liste des médicaments essentiels établie par l'atelier 1, quantifier les besoins et passer la commande à la PCH.
- Budgétiser les équipements nécessaires aux différents services normalisés.
- Rendre disponible et obligatoire le carnet de santé dans toutes les structures publiques, parapubliques et privées.
- Etablir les normes de fonctionnement des services en tenant compte des activités (urgences, soins et prévention, ...) et des niveaux des structures.
- Réaliser un cahier de procédures sur les grossesses à risque et un cahier de procédures sur les évacuations et transferts.
- Définir les objectifs de formation des médecins généralistes faisant fonction de chefs de services des services de gynécologie obstétrique et pédiatrie et identifier les terrains de stage.
- Mettre en place une procédure d'identification des décès maternels dans le nouveau certificat de décès..
- Créer un groupe de travail intersectoriel chargé du suivi et de l'application du programme de communication sur la morbidité et la mortalité maternelle et périnatale.
- Institutionnaliser une semaine nationale de maternité à moindre risque.

DANS LES 6 MOIS:

- Disposer d'un service normalisé de gynécologie obstétrique et de pédiatrie dans 24 secteurs sanitaires chefs lieu de wilayas.
- Contractualiser la formation des médecins généralistes en définissant leurs droits et leurs devoirs.
- Débuter les stages pratiques des médecins généralistes faisant fonction de chefs de services de pédiatrie et de gynécologie obstétrique au niveau des CHU et EHS (4 à 6 mois).
- Disposer des médicaments essentiels et ne tolérer aucune rupture.
- Constituer un groupe de travail pluridisciplinaire (épidémiologiste, gynéco obstétriciens, pédiatres) chargé de revoir les supports afin de les adapter au mieux aux indicateurs identifiés et revoir le circuit de l'information.
- constituer un groupe de travail avec l'Office National des Statistiques, l'Institut National de Santé Publique et les Directions de la Prévention, de la Population, de la Planification, des Structures de santé pour normaliser les définitions concernant les indicateurs de périnatalité.
- Réaliser des spots télévisés et radiophoniques ainsi que des courts métrages sur la maternité à moindre risque et sur l'allaitement maternel.
- Produire des messages sur la santé maternelle et infantile destinés à la presse écrite.

DANS L'ANNEE:

- Disposer d'au moins un service de référence en gynécologie obstétrique et pédiatrie par wilaya.
- Appliquer la réglementation concernant la formation contractualisée.
- Organiser des réseaux de transfert des patients vers les services de référence.
- Finaliser la formation des médecins généralistes chefs de services de pédiatrie et de gynécologie obstétrique au niveau des CHU et EHS.
- Identifier à partir des travaux des ateliers les principaux indicateurs d'activité pertinents et mettre en place un système d'évaluation et de supervision.
- Organisation de stages de formation en néonatologie à l'étranger pour les pédiatres
- Mettre en circulation les nouveaux supports d'évaluation après formation et prétesting accompagnés d'un guide d'utilisation.
- Intégrer les informations relatives aux décès maternels et périnatals au logiciel «patient» afin de recenser les décès survenus en dehors des services identifiés.
- Mettre en circulation le nouveau certificat de décès
- Budgétiser le programme de la communication sociale
- Réaliser une étude d'évaluation de l'impact des messages de communication.
- Renforcer l'IEC en milieu scolaire

ANNEXE 3

TEXTES REGLEMENTAIRES REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Arrêté N° 11 du 28 avril 2002 portant création d'un comité national de lutte contre la Morbidité et la Mortalité Maternelle et Périnatale

Le Ministre de la Santé et de la Population;

- Vu le décret présidentiel n° 2001-139 du 08 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 31 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n° 96-66 du 07 Ramadhan 1416 correspondant au 27 janvier 1996 fixant les attributions du Ministre de la Santé et de la Population;
- Vu le décret exécutif no 2000-150 du 28 juin 2000 portant organisation de l'administration centrale du Ministère de la Santé et de la Population

ARRETE

<u>Article 1</u>: Il est crée auprès du Ministre de la Santé et de la Population, un comité national de lutte contre la morbidité et la mortalité maternelle et périnatale, dénommé ci-après, « le comité »

<u>Article 2</u>: Le comité est chargé d'assister la Direction de la Prévention notamment dans :

 L'élaboration du programme national de lutte contre la morbidité et la mortalité maternelle et périnatale

- L'intégration et l'adaptation du programme au niveau de l'action sanitaire locale
- La mise en œuvre du programme en matière :
 - D'organisation du circuit de prise en charge de la femme enceinte et du nouveau-né
 - De définition et d'application des procédures et des normes en la matière
 - De formation et de recyclage du personnel médical et paramédical chargé de l'application du programme
 - De l'information, l' éducation et la communication sociale
 - De recherche opérationnelle
 - De supervision et d'évaluation des activités au niveau des maternités et des services de néonatalogie
 - D'assistance technique et scientifique

Article 3 : Le comité présidé par le Ministre de la Santé et de la Population ou de son représentant est composé de :

- Le Directeur de la Prévention
- Le Directeur des Services de Santé
- Le Directeur de la Population
- Le Directeur de la Pharmacie et des Equipements
- Le Directeur de l'Institut National de Santé Publique
- Des praticiens hospitalo-universitaires
- Des praticiens de santé publique
- Des gestionnaires de l'administration sanitaire
- Des experts

<u>Article 4</u>: La liste nominative des membres du comité autres que ceux désignés en raison de leurs fonctions et la désignation du président sont fixées par décision du Ministre de la Santé et de la Population

<u>Article 5</u>: Le Comité peut faire appel à toute personne jugée compétente pour l'aider dans ses tâches.

<u>Article 6</u>: Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et de la Population est chargé de l'exécution du présent arrêté.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Décision N° 22 du 28 avril 2002 fixant la liste nominative des experts, membres du comité national chargé de lutte contre la Morbidité et la Mortalité Maternelle et Périnatale

Le Ministre de la Santé et de la Population;

- Vu le décret présidentiel n° 2001-139 du 08 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 31 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n° 96-66 du 07 Ramadhan 1416 correspondant au 27 janvier 1996 fixant les attributions du Ministre de la Santé et de la Population;
- Vu l'arrêté N° 11 du 28 avril 2002 portant création du comité de lutte contre la Morbidité et la Mortalité Maternelle et Périnatale

DECIDE

- <u>Article 1</u>: En application des dispositions de l'article 4 de l'arrêté N° 11 du 28 avril 2002 sus- visé, sont nommés experts, membres du comité de lutte contre la morbidité et la mortalité maternelle et périnatale :
 - Professeur B. Chafi Chargé de la lutte contre la mortalité Maternelle et le renforcement des maternités.
 - **Professeur D. Lebane** chargé du programme du développement de la néonatalogie.

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et de la Population est chargé de l'exécution de la présente décision.

République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

DECISION N° 28 di 12 Mai 2002 MODIFIANT ET COMPLETANT LA DECISION N° 11 DU 28 AVRIL 2002 FIXANT LA LISTE NOMINA TIVE DESEXPERTS MEMBRES DU COMITE NATIONAL CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LA MOBIDITE ET LA MORTALITE MA TERNELLE ET PERINATALE.

Le Ministre de la Santé et de la Population ;

- Vu le décret présidentiel n° 2001-139 du 8 Rabie-El-Aouel 1422 correspondant au 31 Mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n° 96-66 du 07 Ramadhan 1416 correspondant au 27Janvier 1996 fixant les attributions du Ministre de la Santé et de la Population;
- Vu la décision du 28 Avril 2002 fixant la liste nominative des experts membres du comité national chargé de la lutte contre la morbidité et la mortalité maternelle etpérinatale, notamment son article 1^{er};

DECIDE

<u>ARTICLE 1^{er}</u>: L'article 1^{er} de la décision du 28 Avril 2002 sus- visé est complété, in fine, comme suit :

- Professeur Janine BELKHODJA	Membre
- Professeur Mohamed Salah KERMANI	Membre
- Professeur Tahar DJENAOUI	Membre
- Docteur Chawki KADDACHE	Membre
- Docteur Samia ABROUK	Membre
- Docteur Mohamed Saïd OUKID	Membre
- Madame Djemaa SOUKEHAL	Membre

ARTICLE 2: Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et de la Population est chargé de l'application de la présenté décision.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA SANTE. DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DECISION N° 102 du 4 décembre 2003 MODIFIANT ET COMPLETANT LA LISTE DES EXPERTS MEMBRES DU COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA MORBIDITE ET LA MORTALITE MATERNELLE ET PERINATALE

Le Ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière

- **Vu** le décret présidentiel N° 2001-139 du 8 Rabie-El-Aouel 1422 correspondant au 31 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- **Vu** le décret exécutif N° 96 66 du 7 RAMADAN 1416 correspondant au 27 Janvier 1996 fixant les attributions du Ministre de la Santé et de la Population ;
- **Vu** l'arrêté N° 011 du 28 Avril 2002 portant création du Comité National de Lutte contre la Morbidité et la Mortalité Maternelle et Périnatale;

DECIDE

ARTICLE 1 / - En application des dispositions de l'article 4, de l'arrêté N° 011 du 18 Avril 2002 sont nommés experts, membres du Comité National de Lutte contre la Morbidité et la Mortalité Maternelle et Périnatale :

- ABROUK Samira Pédiatre / Biostatisticienne. INSP
- AIT OUHAMOU Houria Pédiatre Secteur sanitaire Bordi Ménaiel
- AL HALLAK Saïd Pédiatre. Secteur sanitaire de Kouba
- AOUCHICHE Youcef Epidémiologiste CHU Bab El Oued
- Belkhodja Janine Gynécologue. CNES
- BOUMLIT Samia Pédiatre CHU Bab El Oued
- CHAFI Beikacem Gynécologue. CHU Oran
- DJENAOUI Tahar Gynécologue. Secteur sanitaire de Kouba
- GRANGAUD Jean Paul Pédiatre / CES. MSPRH
- HAMCHAOUI Farida Epidémiologiste Secteur sanitaire de Hadjout
- KADDACHE Chawki Pédiatre. CHU Blida
- KHELIFI Houria Médecin Généraliste Secteur sanitaire d'El Oued
- KERBACHE Samia Pédiatre Secteur sanitaire de Kouba
- KERMANI Mohamed Salah Pédiatre. Secteur sanitaire de Aïn Taya
- KHAOUNI Mohamed Gynécologue Secteur sanitaire Aïn Taya
- KHELALEF Abdesselem Epidémiologiste. Secteur sanitaire Taher
- LEBANE Djamil Pédiatre. CHU Mustapha
- MADANI Fatiha Gynécologue Secteur sanitaire de Tamanrasset
- OUKID Mohamed Saïd Gynécologue. CHU Blida
- TOUMI Ourida Gynécologue Secteur sanitaire Kouba
- SOUKEHEL Djemaa Sage femme. Secteur sanitaire de Birtraria

ARTICLE 2 / - Madame la Secrétaire Générale du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière est chargée de l'application de la présente décision.

ANNEXE 4

CAHIERS DE PROCEDURES SUR LES GROSSESSES A RISQUE ET LES EVACUATIONS ET TRANSFERTS.

PROCEDURES SUR LES EVACUATIONS ET TRANSFERTS

OBJECTIFS

- 1 Améliorer les conditions de l'accouchement dans les maternités tout en assurant une qualité et une sécurité optimum dans les soins maternels
- 2 Donner toutes les orientations nécessaires au personnel de santé et aux gestionnaires afin qu'ils puissent assurer précocement, et dans de bonnes conditions, le transfert de tout accouchement à risque vers un service de gynécologie obstétrique référent

LES CONDITIONS PRATIQUES D' UN TRANSFERT

- Informer du transfert le service de gynécologie obstétrique d'accueil
- Accompagner la parturiente d'un minimum de documents de suivi de la grossesse en cours ;
 - Fiche de suivi de l'évolution de l'accouchement fiche navette résumé clinique de sortie résumé standard de sortie
 - Carnet de santé si la femme est suivie en consultation pré natale en PMI
- La parturiente doit être perfusée avec du sérum . Dans tous les cas, <u>il faut arrêter</u> une perfusion de *syntocinon* ®.
- Lui assurer un abord veineux stable durant toute la durée du transfert. Eviter au maximum les abord veineux au niveau des plis des articulations . De préférence, prendre l'abord veineux au niveau de l'avant bras.
- Les constantes vitales doivent être contrôlée dès que cela est possible (Prise de la tension artérielle, du pouls, et s'assurer de l'état de conscience de la parturiente par un interrogatoire)
- La parturiente doit être couverte durant son transfert et mise en décubitus latéral gauche.
- Le personnel de santé qui accompagne la parturiente durant le transfert doit être en tenue de travail adaptée.

De plus il doit être non seulement capable de conduire une réanimation , mais également prévenir , surveiller la survenue et traiter d'éventuelles convulsions (liberté des voies aériennes supérieures et thérapeutique anti-convulsivante).

L'ambulance devant assurer le transfert doit être adaptée, en état de marche, répondre aux normes minimum d'hygiène et être mise à la disposition des maternités à toute heure du jour ou de la nuit.

LES INDICATIONS DU TRANSFERT SYSTEMATIQUE D'UNE MATERNITE VERS UNE MATERNITE REFERENCE (SERVICE DE GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE)

Ne Pas effectuer de transfert si l'accouchement par voie basse est imminent

Le transfert doit être envisagé dans les cas suivants :

- Indication d'accouchement dans une structure de référence prescrite lors de la consultation prénatale
- Selon les facteurs de risque présentés par la parturiente
 - Patiente avec antécédents Médicaux : diabète ; HTA permanente ou récidivante
 - Patiente avec antécédents Gynécologiques et obstétricaux : bassin rétréci ; stérilité ; antécédents d'hémorragie de la délivrance ; utérus cicatriciel ; antécédents de malformations intra-utérines ; multipare (plus de 5 accouchements)

Le transfert vers un service de gynécologie obstétrique pourvu d'un bloc opératoire, d'une banque du sang, d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique et de pédiatre doit se faire dans les cas ou les constats suivants sont faits au cours de la grossesse en cours :

- Femme de petite taille (inférieure à 1,50m.)
- Menace d'accouchement prématuré
- Métrorragies en cours de grossesse
- Tension artérielle élevée (supérieure à 14 / 9) prise après 15 minutes de repos
- Signes de pré éclampsie
- Pathologie maternelle associée
- Examen obstétrical anormal (présence d'une grossesse multiple ; Hauteur Utérine inférieure à 28 cm ou supérieure à 37 cm ; Bruits du cœur fœtal ralentis ou accélérés ; Rupture prématurée des membranes et fièvre ; infection amniotique ; hématome rétro-placentaire ; placenta praevia ; procidence du cordon en début de travail)
- femme anémique
- femme ayant un Rhésus négatif et un Coombs positif

PROCEDURE POUR LES GROSSESSES A RISQUE

DONNEES ACTUELLES

Les grossesses ainsi que l'accouchement exposent en permanence la femme à des risques. Le développement de la pratique médicale permet souvent d'éviter ces risques par une prise en charge médicalisée adéquate et adaptée à chaque cas.

En 1999, l'enquête nationale sur la mortalité maternelle a confirmé un taux national moyen était de 117 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes.

Cependant, des disparités importantes sont notées selon les régions du pays.

Dans la région sanitaire sud-est, ce taux est de 210 pour 100.000. Il est de 158 pour 100.000 dans la région sanitaire sud-ouest.

Au nord du pays, Ce taux est de 125 pour 100.000 dans la région sanitaire ouest , de 106 pour 100.000 dans la région centre et de 84 pour 100.000 dans la région centre .

Causes des décès maternels

Les 5 premières causes de décès maternels retrouvées sont :

L'hypertension artérielle (18,4 %)
Les hémorragies génitales (16,6%)
Les septicémies puerpérales (14,1%)

- Les septicentes puerperates (14,1%)
- Les cardiopathies (13%)

- Les dystocies (12,2%)

Survenue du décès par rapport à la grossesse

Les 2/3 des décès enregistrés (66,4%) sont survenus durant les 42 jours suivant l'accouchement.

Lors de la grossesse 17,5 % des décès ont été enregistrés, lors de l'accouchement (10,6%) pendant ou dans les 42 jours suivant un avortement (5,5%)

Ces indicateurs récents nous permettent de proposer **plusieurs actions** immédiates susceptibles d'agir sur les taux de mortalité maternelle en les diminuant :

- → Des soins de santé de base satisfaisants par la mise en œuvre d'une surveillance prénatale adaptée, instituée dès le début de la grossesse, devrait permettre non seulement une détection précoce des complications mais également une prise en charge spécifique des grossesses à haut risque
- >> Une assistance personnalisée de toutes les femmes enceintes par un personnel qualifié, au moment de son accouchement
- **→** Une surveillance post-natale plus efficiente

- We une planification familiale adaptée

Toute approche des problèmes de santé maternelle qui ne prend pas en considération tous les aspects de ces volets intimement liés, ne parviendra qu'à un impact très limité sur la réduction de la morbidité, de la mortalité maternelle et périnatale ainsi que sur le handicap lié à une pathologie de la grossesse et de l'accouchement.

Toutes les activités doivent être intégrées et devront donc se dérouler de préférence dans un même lieu, à un même moment et sous l'autorité d'une même équipe motivée et bien formée.

Approche sante prenant en considération la notion de risque

Si une surveillance prénatale adéquate doit être assurée à toute femme enceinte quelque soit sont statut ou son lieu de résidence, celles qui présentent un facteur de risque, c'est à dire une particularité anatomique, physiologique, mentale ou sociale qui expose la mère ou l'enfant à naître à un risque plus élevé de morbidité ou de mortalité, doivent bénéficier d'une prise en charge conséquente liée à ce risque. Une attention particulière doit leur être accordée.

PRISE EN CHARGE DES GROSSESSES A HAUT RISQUE (GHR)

On parle de grossesse à haut risque lorsqu'une femme enceinte, quelque soit l'âge de cette grossesse, présente un facteur, une particularité pathologique physique, mentale ou sociale, susceptible de l'exposer elle même ou son enfant à un risque de mortalité ou de morbidité plus élevé que dans le reste de la population.

OBJECTIF GENERAL de la prise en charge

Les consultations prénatales visent à instituer des soins de qualité en standardisant les grandes lignes de la prise en charge des grossesses à risque et de proposer une conduite appropriée devant le facteur de risque le plus important rencontré au cours de la grossesse en prenant en compte les moyens disponibles qui sont souvent très limités.

LA SURVEILLANCE DES GROSSESSES A HAUT RISQUE (GHR)

Une surveillance prénatale adaptée doit permettre la sélection efficace des cas de GHR et leur dépistage précoce afin d'adapter la surveillance de la femme enceinte selon la nature du risque auquel elle est soumise.

Les MODALITES de la surveillance

Dès le premier contact avec les services de santé de base, toute femme enceinte doit :

- être interrogée sur tous ses antécédents

- être correctement examinée
- le risque doit être identifié
- Un plan d'action spécifique doit être mis en œuvre pour cette GHR

Au cours de la surveillance prénatale, l'interrogatoire et l'examen clinique doivent être bien menés afin de déceler tout état pathologique, de le traiter, d'en prévenir les conséquences et enfin de le référer si besoin à une structure de gynécologie obstétrique plus compétente.

→ LES FACTEURS DE RISQUE POUR UNE FEMME ENCEINTE

Les facteurs de risque sont classés en 4 grands groupes :

- Facteurs liés à une pathologie de la grossesse en cours
- Facteurs liés aux antécédents obstétricaux
- Facteurs en rapport avec les antécédents médicaux et chirurgicaux personnels
- Facteurs personnels en rapport avec le terrain

⇒ Les facteurs à rechercher :

1 – Facteurs liés à un état pathologique de la grossesse actuelle

- Hypertension artérielle
- Complications d'une hypertension artérielle
- Hémorragie
- Anémie
- Diabète
- Iso-immunisation Rh
- Grossesse multiple

2 - Facteurs liés aux antécédents obstétricaux de la femme enceinte

- Accouchements dystociques précédents
- Césarienne
- Multiparité
- Avortements répétés
- Malformations

3 - Facteurs en rapport avec des antécédents pathologiques

- Notions d'antécédents d'hypertension artérielle, de cardiopathie,
- Ou de tout autre maladie chronique
- Traitement médical en cours pour une pathologie

4 – Facteurs en rapport avec le terrain de la femme enceinte

- Age de la parturiente
- Poids/taille de la parturiente
- Conditions socio-économiques
- Antécédents familiaux (HTA , diabète, maladie héréditaires, maladies génétiques, handicaps)

AGE DE LA PARTURIENTE

L'âge optimal pour une conception se situe entre 20 et 30 ans. Plus on s'éloigne de cet intervalle, plus le risque fœto-maternel augmente.

Chaque fois qu'une grossesse survient en dehors de l'intervalle 18-35 ans, il convient :

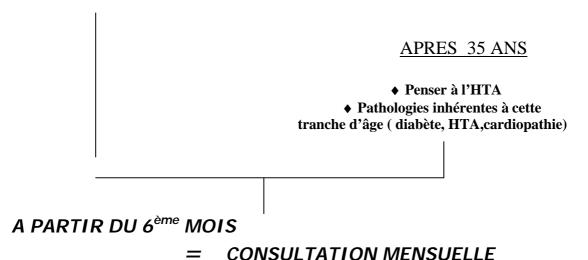
- d'évaluer les risques
- d'assurer une étroite surveillance afin de rechercher et prévenir les risques évitable (consultation prénatale mensuelle dès le 6ème mois de grossesse)

Le comportement de procréation d'un couple doit être conduit selon les 2 principes suivants :

- L'âge idéal de la femme pour une procréation se situe entre 20 et 30 ans
- Un intervalle inter génésique d'au moins 3 ans est souhaitable entre chaque grossesse
- \rightarrow Le risque de certaines maladies s'accroît avec l'âge et chez la femme enceinte
- → Plusieurs facteurs de risque peuvent s'associer

AVANT 18 ANS

- ♦ Penser à l'HTA
- **♦ RISQUE ACCRU DE PREMATURITE**



ANTECEDENTS FAMILIAUX DE LA PARTURIENTE

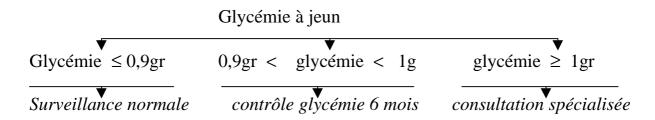
La présence d'une pathologie familiale doit faire rechercher le risque d'apparition de cette pathologie chez la parturiente (diabète ; HTA...)

Toute notion d'anomalie ou de handicap dans la famille, notamment en présence d'une consanguinité, doit faire évaluer le risque de réapparition de l'anomalie ou de cet handicap chez le nouveau-né : anomalie chromosomique (ex : trisomie 21) – anomalie génétique (ex : hémoglobinopathie type drépanocytose ; déficit enzymatique type hémophilie)

9 ANTECEDENTS DE DIABETE

Recherche clinique et biologique du diabète

\rightarrow Si un seul facteur de risque retrouvé :



ightarrow Si plusieurs facteurs de risque identifiés :

Adresser la parturiente à une consultation spécialisée

9 ANTECEDENTS D' HTA

• Une consultation mensuelle de dépistage à partir du 6ème mois

9 AUTRES PATHOLOGIES FAMILIALES

Rechercher

- Handicap
- Anomalies familiales chez plusieurs membres
- Consanguinité associée à des tares familiales

ANTECEDENTS DE LA PARTURIENTE

1. ANTECEDENTS MEDICAUX

DIABETE

- Surveillance régulière
- Nécessité d'équilibrer le diabète
- Prévoir l'accouchement en milieu spécialisé

CARDIOPATHIE

- Surveillance régulière de la cardiopathie par spécialiste
- Prévoir à l'avance le service de gynécologie obstétrique ou aura lieu l'accouchement

MALADIE CHRONIQUE OU TRAITEMENT MEDICAL EN

COURS

- Surveillance régulière de la grossesse
- Consultation médicale de contrôle

2. ANTECEDENTS GYNECOLOGIQUES ET OBSTETRICAUX

ANTECEDENTS DE STERILITE

- Surveillance régulière mensuelle de la grossesse
- Prévoir l'accouchement dans une structure équipée

NOMBRE DE GROSSESSES SUPERIEUR A CINQ

- Surveillance régulière de la grossesse
- Parturiente à adresser à la maternité en tout début du travail

ANTECEDENTS DE GROSSESSE GEMELLAIRE

• Examen obstétrical et échographique de dépistage d'une gémellité

ANTECEDENTS D'HEMORRAGIE DE LA DELIVRANCE

- Surveillance obstétricale régulière de la grossesse en cours
- Accouchement dans un service de gynécologie obstétrique équipé

ANTECEDENTS DE MORT FŒALE IN UTERO OU DECES NEONATAL

- Consultation d'obstétrique régulière
- Surveillance régulière de la grossesse
- Accouchement dans un service de gynécologie-obstétrique équipé

ANTECEDENTS D'ACCOUCHEMENT PAR FORCEPS OU VENTOUSE

- Surveillance régulière de la grossesse
- Rechercher une cause éventuelle de dystocie
- Rechercher une disproportion foeto-pelvienne
- Accouchement dans un service de gynécologie-obstétrique équipé

ANTECEDENTS DE FAIBLE POIDS A LA NAISSANCE OU DE GROS ENFANT DANS LA DESCENDANCE

- Surveillance obstétricale de la grossesse
- Consultation régulière
- Rechercher par interrogatoire facteurs de risque de diabète
- Accouchement dans un service de gynécologie-obstétrique équipé

FEMME PORTEUSE D'UN UTERUS CICATRICIEL

- Surveillance obstétricale régulière
- Accouchement dans un service de gynécologie-obstétrique équipé

SAIGNEMENT AU COURS DE LA GROSSESSE

Toute métrorragie, même minime, est un signe anormal chez une femme enceinte. Elle doit amener la femme à consulter au plus vite et inciter le personnel de santé à explorer sérieusement le cas.

Une conduite appropriée devra alors être mise en œuvre car , à tout moment , et de façon brutale, la situation peut s'aggraver.

■ CAUSES LES PLUS FREQUENTES DES METTRORRAGIES SELON L'AGE DE LA GROSSESSE

→1er trimestre de la grossesse

- ▼ Grossesse extra-utérine
- ▼ Grossesse arrêtée

[→]1^{er} et 2^{ème} trimestre de la grossesse

- ▼ Menace d'avortement
- ▼ Avortement en cours
- ▼ Grossesse môlaire

→ A partir de la fin du 2^{ème} trimestre

- ▼ Placenta Praevia
- ▼ Hématome Rétro-placentaire

→ 3^{ème} trimestre de la grossesse

- ▼ Hématome marginal
- ▼ Rupture utérine

➤ A tout moment de la grossesse

- ▼ Cancer du col utérin
- ▼ Exo cervicite

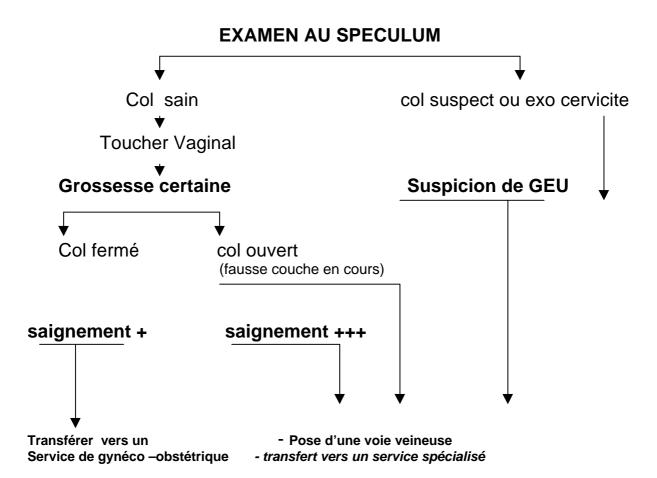
Ce qu'il faut retenir

- Après une aménorrhée, un saignement peut être lié à des menstruations arrivées en retard
- En début de grossesse, tout saignement doit faire évoquer la possibilité d'une grossesse extra-utérine (GEU)
- Un saignement minime, discontinu ou même passager peut être en relation avec un placenta praevia. Il peut être à l'origine d'un saignement cataclysmique qui peut survenir à tout moment.
- Une métrorragie peut être le signe révélateur d'un cancer du col
- En cas de transfert vers un centre référent, toujours informer de l'arrivée d'une femme qui saigne afin de prévenir le centre de transfusion sanguine.

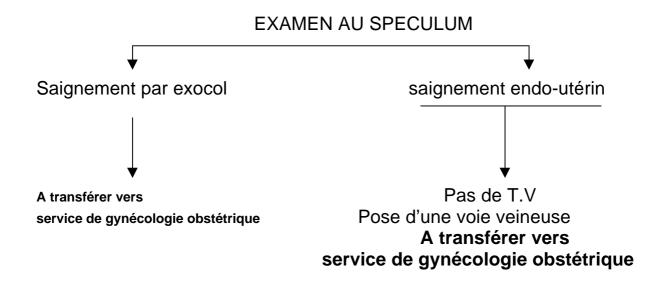
CONDUITE A TENIR DEVANT UNE METRORRAGIE

Devant une métrorragie, il faut toujours commencer par poser un spéculum et effectuer un groupage sanguin avec Rhésus

METRORRAGIE DE LA PREMIERE MOITIE DE LA GROSSESSE

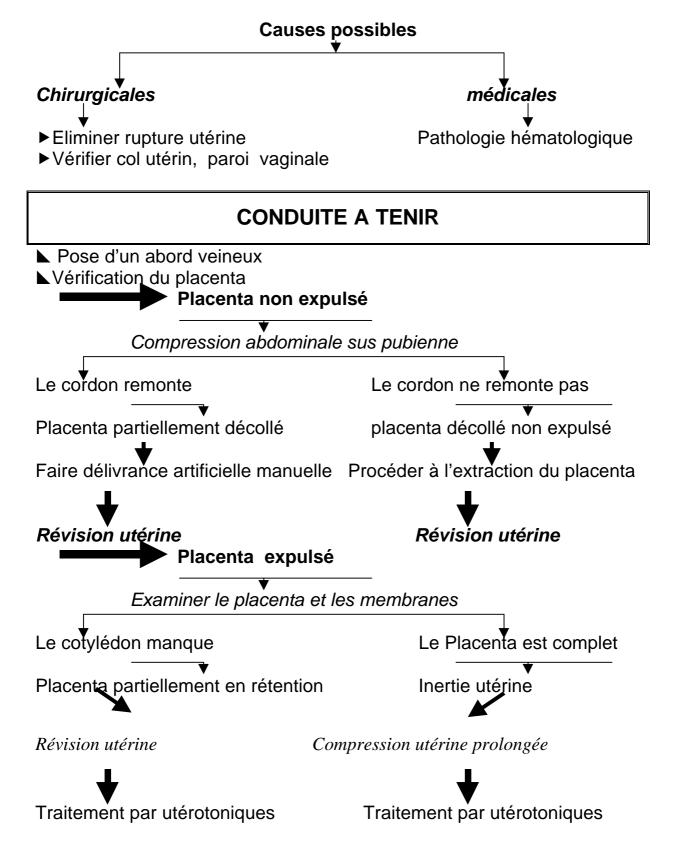


METRORRAGIE DE LA SECONDE MOITIE DE LA GROSSESSE



HEMORRAGIE DE LA DELIVRANCE

URGENCE MEDICALE 7 perte de sang volume supérieur à 500 ml



FICHE TECHNIQUE 5

HYPERTENSION ARTERIELLE ET GROSSESSE

Définition

On parle d'hypertension artérielle (HTA) lorsque :

- La Tension artérielle systolique est supérieure ou égale à 140 mm de mercure
- Et/ou la tension diastolique est supérieure ou égale à 90 mm de mercure

Cette tension artérielle doit être prise chez la femme enceinte au REPOS depuis au moins 15 minutes et lorsque ces chiffres persistent à ces niveaux après ½ heure de repos

On peut distinguer 3 types prédominants d'hypertension artérielle :

- l'HTA préexistante à la grossesse ou l'HTA révélée par la grossesse (HTA découverte avant la 20^{ème} semaine de grossesse)
- l'HTA gravidique : Cette hypertension est apparue après la 20^{èmé} semaine de grossesse . Elle est accompagnée ou non d'une protéinurie et / ou d'œdèmes.
- L'HTA récidivante qui apparaît à chaque grossesse

COMPLICATIONS de L'HTA

Redoutables aussi bien pour la mère que pour le fœtus

- ▶ Complications maternelles: Eclampsie, hématome rétro placentaire, accidents vasculaires cérébraux, œdème aigu du poumon.
 - **▶** *Complications f œtales* : souffrance fœtale, mort in utero, prématurité, retard de croissance

Il est nécessaire, dans ces cas, de :

- ▼ Rechercher la notion d'HTA dans les antécédents familiaux et personnels de la femme enceinte (surtout si son âge est supérieur à 35 ans)
- ▼ De prendre correctement la T.A en respectant les modalités à chacune des consultations.

SURVEILLANCE D'UNE H T A CHEZ UNE FEMME ENCEINTE

O Surveillance durant la grossesse :

monitorage en milieu spécialisé du risque fœto-maternel qui permet de décider, en temps opportun,

 d'une interruption de la grossesse dans un intérêt maternel en cas d'apparition de signes de pré éclampsie (céphalées, voile devant les yeux, bourdonnement d'oreilles, épi gastralgies type douleur en barre ...)

de l'extraction d'un fœtus viable en cas de souffrance aiguë.

De Eléments de surveillance pour la mère :

Courbe de la Tension Artérielle, diurèse, protéinurie, poids, état de conscience, réflexes, troubles sensoriels, céphalées, bilan biologique rénal, bilan biologique d'hémostase, fond d'œil.

▶ Eléments de surveillance pour le fœus

Croissance fœtale clinique et échographique, courbe des mouvements actifs, enregistrement répété des BCF et du rythme cardiaque, doppler funiculaire.

Surveillance en post-partum

L'accouchée et le nouveau-né sont toujours exposés aux risques liés à l'HTA.

L'accouchée

Les risques persistent (éclampsie, accident vasculaire cérébral, insuffisance rénale ...). Ils nécessitent , pour une période de 24 à 48 heures après l'accouchement , la même surveillance médicalisée qu'au cours de la grossesse.

Le nouveau-né

Assurer une prise en charge spécialisée pour les nouveaux-nés prématurés, hypotrophiques, ou pour ceux ayant présenté une souffrance fœtale chronique ou des effets secondaires après administration de médicaments à la mère .

FICHE TECHNIQUE 6

DIABETE ET GROSSESSE

La fréquence de l'association diabète-grossesse a augmenté ces dernières années en raison d'un meilleur dépistage du diabète et d'une amélioration de la fertilité de la diabétique.

LES FACTEURS DE RISQUE DE DIABETE

Parmi les facteurs les plus importants



- Les antécédents familiaux de diabète
- La consanguinité du couple
- Des antécédents personnels de type : obésité, HTA gravidique, infections à répétition, mort fœtale, gros poids du bébé à la naissance, avortement répétés, malformations dans la descendance
- Des signes d'appel au cours de la grossesse (polyurie, polydipsie, infections urinaire ou vaginales à répétition, prurit vulvaire, excès de liquide amniotique, mort fœtale in utero, macrosomie et malformations fœtales.

La détection de l'un de ces facteurs chez une femme enceinte impose la recherche systématique du diabète en effectuant les examens biologiques.

INTERACTIONS DIABETE GROSSESSE

- La grossesse aggrave le diabète dès la conception et particulièrement après la 24^{ème} semaines d'aménorrhée
- Le déséquilibre du diabète survenant durant les premières semaines de la vie embryonnaire favorise l'apparition de malformations fœtales
- L'enfant né de mère diabétique court les risques de prématurité, de dysmaturité pouvant atteindre n'importe quel organe, de mort fœtale in utero,... Le risque est plus élevé lorsque le diabète a été ou n'est pas équilibré. Ce nouveau né de mère diabétique est extrêmement fragilisé.
- L' acido cétose, complication métabolique du diabète peut être fatale pour la mère et le fœtus

SURVEILLANCE DE LA GROSSESSE CHEZ LA DIABETIQUE

Chez une femme diabétique, la grossesse doit être programmée par la planification familiale. Si la glycémie est parfaitement équilibrée, une grossesse peut être envisagée. Une prise en charge spécialisée doit être envisagée dès le début de la grossesse.

→ Surveillance durant la grossesse

➤* Pour la femme enceinte :

- Equilibrer le diabète
- Faire un bilan spécialisé de toutes les complications dégénératives

→* Pour le fœtus

- Rechercher systématiquement les malformations en faisant appel à l'échographie
- Rechercher les signes de souffrance fœtales qui peuvent imposer une interruption de la grossesse

→ Surveillance pendant l'accouchement

Si la situation est favorable (en particulier maturité pulmonaire) prévoir l'accouchement à terme.

Une surveillance particulière de la mère et du fœtus doit être mise en œuvre pendant le travail et l'accouchement : monitorage, glycémie... La césarienne est le plus souvent indispensable en présence d'une macrosomie, d'une souffrance fœtale .

→ Surveillance après l'accouchement (en post partum)

- La surveillance de l'accouchée doit être attentive et doit être réalisée en milieu assisté
- L'état de santé du nouveau né doit être évaluée par un spécialiste car le nouveau né de mère diabétique a un pronostic normal à long terme si il échappe aux complications métaboliques, aux malformations, à la prématurité et aux complications infectieuses toujours redoutables chez ces bébés.

POINTS IMPORTANTS

- Si elle est correctement suivie, la grossesse chez une femme diabétique a un pronostic aussi bon que celui d'une grossesse normale
- Durant sa grossesse , le régime de la femme diabétique doit être un régime d'équilibre beaucoup plus que restrictif
- Du fait de sa particulière sensibilité aux infections, la femme diabétique doit apporter une attention extrême à son hygiène générale et particulièrement à son hygiène corporelle
- Le traitement antidiabétique (hypoglycémiant par voie orale) doit être réajusté en cas de grossesse par le médecin traitant
- Chez la femme diabétique, l'accouchement est à très haut risque pour la mère et le nouveau né. Cet accouchement doit se dérouler impérativement en milieu spécialisé bien équipé.
- La femme diabétique doit allaiter son enfant
- Une contraception adaptée doit être indiquée à toute femme diabétique

FICHE TECHNIQUE 7

INFECTIONS PUERPERALES

Troisième cause de mortalité maternelle, l'infection puerpérale, qui est en fait une infection nosocomiale en maternité, a la même définition consensuelle que dans les autres secteurs de soins : c'est une infection contractée par une parturiente au cours d'un séjour dans un service de gynécologie obstétrique ou à l'occasion de soins ambulatoires. Cette infection n'était ni présente ni en incubation au moment de l'entrée ; l'origine de l'agent pathogène responsable peut être endogène ou exogène.

ETIOLOGIE – CAUSES FAVORISANTES

Les germes responsables de l'infection puerpérale sont variés ; il peut s'agir le plus souvent du *staphylocoque doré pathogène* qui a un rôle prépondérant , du *streptocoque*, du *colibacille*, du *pseudomonas* . Plus rarement il s'agit du *gonocoque ou* de *chlamydiae trachomatis....*

La virulence de ces germes dans le post-partum est favorisée par des faits particuliers à l'accouchement.

L'agression microbienne, favorisée par un non respect des bonnes pratiques d'asepsie au cours de l'accouchement, est plus grave dans les cas suivants :

- Etat général de la parturiente déficient (femme anémique, dénutrie, toxémique...)
- Parturiente présentant une pathologie cardiaque , rénale, pulmonaire...
- Conditions propres à l'accouchement : rupture prématurée des membranes, hémorragie de la délivrance, manœuvres endo utérines, accouchement laborieux.

ASPECTS CLINIQUES DE L'INFECTION

- Endométrite du post-partum : premier de l'infection puerpérale sévère
- Pelvipéritonites des suites de couches : réalisent une infection catarrhale ou suppurée localisée au péritoine pelvien
- Les collections suppurées : il peut s'agir d'un abcès du Douglas ; d'un pyosalpinx ; d'un phlegmon du ligament large
- Les cellulites pelviennes
- Les péritonites généralisées du post-partum
- Les thrombophlébites pelviennes suppurées

Les septicémies puerpérales dont le tableau clinique débute quelques jours après l'accouchement par un syndrome septicémique confirmé des hémocultures. Des par complications peuvent s'observer et ne sont que les localisatios secondaires du processus septicémique : atteinte pulmonaire, pleurale, méningée, articulaire, rénale et cardiaque.

PREVENTION DES INFECTIONS PUERPERALES EN MATERNITE

La prévention des infections puerpérales repose, comme dans d'autres secteurs hospitaliers, sur le respect de bonnes pratiques de base en milieu de soins.

Il est important que, dans toute maternité et tout service de gynécologie obstétrique, soit :

- Unifié le choix des antiseptiques et des détergents
- Répété la méthode de prévention du risque de transmission manu portée
- désinfectant l'environnement Réalisé nettoyage de un hospitalier
- Réalisé une stérilisation de qualité du matériel et des dispositif médicaux
- Elaboré un consensus sur la prévention des accidents exposant au sang

LES BONNES PRATIQUES DE BASE EN MATERNITE



Réduction de la transmission de l'infection manu portée

Le lavage et l'antisepsie des mains occupent une place particulière dans la prévention des infections nosocomiales en général et des infections puerpérales en particulier comme l'ont prouvé de nombreuses études.

procédures, des choix des produits de lavage. équipements, doivent tenir compte des objectifs et des niveaux de risque.

La formation et la motivation des équipes de soins à l'hygiène des mains sont capitales et essentielles pour espérer une réelle et effective limitation de la transmission de l'infection manu portée.



Développement du concept d'asepsie progressive

Ce concept est le fondement même d'un bloc obstétrical où il faut tenir compte de la multiplicité des intervenants (sages-femmes, obstétriciens, anesthésistes, pédiatres, agents d'entretien et accompagnants).

L'asepsie progressive délimite cinq zones d'asepsie différentes et croissantes, tout au long du cheminement depuis la circulation générale de la maternité jusqu'aux différentes zones d'activités du bloc obstétrical.

Choix des antiseptiques: seuls seront acceptés les antiseptiques utilisables chez la femme enceinte et le nouveau –né et dont la répétition des applications ne doit pas favoriser la survenue d'effets systémiques.

Ainsi l'éther et l'éosine en solution aqueuse ne sont pas des antiseptiques. L'éosine aqueuse, traditionnellement employée sur le cordon ombilical, est un produit tannant et asséchant à pouvoir antiseptique quasi inexistant et qui se contamine très facilement.. Il ne doit plus être utilisé comme antiseptique.

Choix des détergents - désinfectants à utiliser en maternité .

La désinfection est une opération au résultat momentané permettant d'éliminer ou de tuer les micro-organismes et/ou d'inactiver les virus indésirables supportés par des milieux contaminés. Le choix des produits doit s'appuyer sur les normes AFNOR et les normes européennes EN selon les domaines d'application des produits

■ Tenue vestimentaire en maternité:

comportement et circulation dans les différents niveaux Organisation du travail

- Respect des précautions universelles lors d'Accidents d'Exposition au sang (AES)
- Nettoyage désinfectant des locaux : sols et surfaces des maternités et des services de gynécologie
- Nettoyage, désinfection , stérilisation du matériel médicochirurgical dans les services de gynécologie obstétrique
- Circuit du linge en maternité où germes et virus contaminant le linge font courir des risques réels et sont un des maillons de l'infection puerpérale.
- La gestion des déchets d'activité de soins en maternité : représentés par les déchets « piquants coupants tranchants » ; les déchets des unités médicotechniques « placentas, déchets opératoires » et les déchets des unités de soins « pansements souillés de sang, sondes d'aspiration, de drainage, sacs à urines ... »

Les bonnes pratiques de soins

Lors du suivi de la grossesse Au bloc obstétrical En suite de naissances

ANNEXE 5

MONOGRAPHIE DES MATERNITES

I. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE SANITAIRE - Wilaya - Secteur Sanitaire..... - CHU - EHS..... - Nom de la maternité : - Statut de la maternité : Hôpital du secteur sanitaire chef lieu de wilaya..... Hôpital de secteur sanitaire..... Intégrée à une polyclinique..... Intégrée à un centre de santé..... Autonome..... Urbaine..... Rurale..... Privée Parapublique..... Autre (expliquer en détails)..... II. RESSOURCES MATERIELLES Existe-t-il un bloc opératoire ? oui non Existe-t-il une salle de stérilisation ?oui non Existe-t-il une banque de sang?oui non Dans la maternité

Dans l'hôpital

RESSOURCES	Nombre	Observation
Table d'accouchement		
Table de d'examens		
Tensiomètre		
Stéthoscope médical		
Stéthoscope obstétrical		
Echographe		
Cardiotocographe		
Pèse personne		
Pèse bébé		
Table de réanimation du nouveau-né		
Couveuse		
Boite d'accouchement		
boite de césariennes		
boite de forceps		
Ventouses		
boite d'épisiotomies		
Boite de curetage		
boite de réanimation du nouveau-né		
Nombre de lits réservés à la l'obstétrique		
Nombre de lits réservés à la gynécologie		
Nombre de lits réservés à la réanimation		
Nombre de berceaux		

III. RESSOURCES HUMAINES

Personnel	Nombre	Observation
Comásalassas	Conventionnés	
Gynécologues	Santé publique	
	Service civil	
	Autres	
Médecins Réanimate	Conventionnés	
	Santé publique	
	Service civil	
	Autres	
Chirurgiens	Conventionnés	
Cimurgions	Santé publique	
	Service civil	
	Autres	
Pédiatres	Conventionnés	
	Santé publique	
	Service civil	
	Autres	
Médecins généralistes		
Sages femmes		
Accoucheuses rurales		
Techniciens anesthésistes		
Infirmières en soins obstétricaux		
Puéricultrices		
Agents de service		
Personnel de secrétariat et archives		
Autres (psychologues;)		

IV. ACTIVITES DE LA STRUCTUE	<u> </u>			
- Nombre d'hospitalisation par an :	2001		2002	
- Nombre d'accouchement par an :	2001		2002	
Nombre d'accouchements normau	x par ar	n: 2001	2002	
Nombre d'accouchements dystociq	lues par	an : 2001	2002	
Nombre de césarienne par an :		2001	2002	
Nombre de curetages par an :		2001	2002	
- Nombre de naissances vivantes :	2001		2002	
- Nombre d'avortements :	2001		2002	
- Nombre de morts né par an :	2001		2002	
- Nombre de décès maternel par an :	2001		2002	
- Nombre de décès de nouveau né :	2001		2002	
- Quelle est la distance qui sépare la m	aternit	é du service d	e pédiatrie ?	
Même étage que la maternité			Oui	non
A des étages différents		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	oui	non
En dehors de la structure			oui	non
la maternité dispose d'une unité d	e néona	atologie intégr	éeoui	non
gérée par : - Un pédiatre	• • • • • • • • •			
- Un médecin généra	liste			

V. EVACUATION ET TRANSFERT

- Nombre d'évacuation de femmes effectuées : 2001 2002
- Nombre d'évacuations de nouveau-nés effectuées : 2001 2002
- Quelle est la distance en kilomètres qui sépare cette maternité d'une maternité de référence ?
Distance en Kilomètres
- Nom de la maternité de référence :
- Type de la maternité de référence :
Maternité de CHU
EHS
Maternité de l'hôpital du secteur sanitaire chef lieu de wilaya
Autres à préciser
- Temps nécessaire pour rejoindre la maternité de référence :
Moins d'une heure (nombre de minutes)
plus d'une heure (nombre d'heures)
- Moyens D'évacuation :
Ambulance médicalisée
Véhicule ordinaire
Autres moyens à préciser (ex : véhicule personnel)
- Accompagnateurs :
Médecin généraliste
Sage femme
Accoucheuse rurale
Infirmière
Autres à préciser

ANNEXE 6

CLASSIFICATION DES STRUCTURES DE SANTE EN FONCTION DES ACTIVITES ET DES COMPETENCES

UNITE DE SOINS DE BASE

Activités	taches	Ressources Humaines	Ressources matérielles
Consultation pré natale Dépistage des grossesses à risque	 Prise du poids, de la taille et de la tension artérielle Hauteur utérine Examen cardio respiratoire Examen gynécologique Supplantation en fer et foldine Vaccination au DT. Labstix des urines Education sanitaire 	 Médecins généralistes Sages femmes Infirmières TS et TSS Infirmières agent de service personnel de secrétariat 	Matériel d'examen : ◆ Table d'examen gynécologique ◆ Scialytique mobile ◆ Escabeau, ◆ Tensiomètre ◆ Mètre ruban ◆ Stéthoscope médical ◆ Stéthoscope obstétrical ◆ Toise, pèse personne. ◆ Labstix
Consultation post natale pour la mère	 Prise du pouls, de la température et de la tension artérielle. Examen clinique de l'état général. Examen de l'état du périnée du périnée si épisiotomie ou déchirure avec soins locaux et ablation des fils Examen des seins Rechercher les complications de l'allaitement maternel tel que (crevasses du mamelon, engorgement mammaire, troubles sécrétoires, complications septiques) Etat des fonctions digestives et urinaires Surveillance de l'involution utérine Examen des membres inférieurs (palpation des mollets) Vérification du statut vaccinal de la mère (DT) Rechercher de signes d'anémie. Planning familial 	♦ Infirmières TS et TSS	Matériel d'examen :

Consultation post natale pour l'enfant	 Permet de vérifier : L'adaptation à la vie extrautérine. La réussite de l'allaitement maternel. L'état du cordon. La coloration du nouveau-né (ictère, cyanose, pâleur). L'intégrité des hanches (conseiller langage en abduction). L'auscultation cardiaque permet d'éliminer un souffle. La normalité de l'examen neurologique. Education sanitaire Vaccination selon selon le calendrier du PEV 	 Médecins généralistes Infirmières TS et TSS 	Matériel d'examen : ◆ Table d'examen ◆ Scialytique mobile ◆ Escabeau, ◆ Stéthoscope médical ◆ Toise, pèse bébé Matériel de soin : ◆ Plateau grand et petit modèle ◆ Tambour à coton, à compresses et à gants ◆ Tambour à spéculums ◆ Haricots grand et petit modèle, Médicaments et consommable • Antiseptiques à usage local • Vaccins. Autre matériel : ◆ Poupinel, Armoire vitrée ◆ Chariot à instrument ◆ Poubelle à pédale ◆ Paravent, Réfrigérateur
Le Planning familial	 Examen clinique Examen gynécologique Choix de la méthode contraceptive qui convient à la patiente 	 Médecins généralistes Sages femmes Infirmières TS et TSS 	Matériel d'examen : ◆ Table d'examen gynécologique ◆ Scialytique mobile ◆ Escabeau, ◆ Tensiomètre ◆ Stéthoscope médical Toise, pèse personne. Instrumentation : ◆ Spéculum de Cusco : G.M. M.M. P.M. ◆ Spéculum de Collin ◆ Boites d'instruments G.M. et P.M. ◆ Pince de Pozzi , pince de Museux ◆ Hystéromètres, ◆ Ciseaux longs courbes et droits de 24 cm. ◆ Pinces à servir et pince languette ◆ Doigtiers jetables et gants stériles Autre matériel : IDEM Médicaments et consommable ◆ Antiseptiques à usage local, ovules gynécologiques ◆ Antispasmodiques et Contraceptifs

MATERNITE DE NIVEAU 1

Maternité rurale ou urbaine autonome ou intégrée à un centre de santé ou à une polyclinique

Activités	taches	Ressources Humaines	Ressources matérielles
Pratiquer des	♦ Reconnaître les situations	Médecin	Matériel d'examen :
accouchements	obstétricales qui peuvent	Généraliste	◆ Table d'examen gynécologique
eutociques	nécessiter un transfert	• Sages femmes	◆ Scialytique mobile
	vers un centre de	Accoucheuse	♦ Négatoscope 2 plages
	référence (grossesse à	rurales	♦ Escabeau,
	risque) intérêt de	 Infirmières 	◆ Tensiomètre
	l'interrogatoire.	• agent de	♦ Mètre ruban
	 Préférer un transfert à une évacuation. 	service	◆ Stéthoscope médical
	◆ Evaluer l'état maternel	• personnel de	◆ Stéthoscope obstétrical
		secrétariat	Toise, pèse personne
	◆ Evaluer le risque d'asphyxie périnatale par		Matériel du bloc d'accouchement
	l'appréciation des		◆ Tables d'accouchement (minimum
	antécédents obstétricaux,		2) + escabeaux
	le déroulement de la		Boites d'accouchement (minimum
	grossesse et son suivi au		4): 2 pinces KOCHER, 1 ciseaux
	niveau de la PMI.		droits, mousses, 16 cm, 1 sonde à urine pour femme CH12
	• évaluer à tout moment les		◆ Boites d'épisiotomie : 1 spéculum,
	paramètres du		2 valves vaginales, 1 pince à
	partogramme.		pansement, 2 pinces de Museux, 2
	◆ Pouvoir assurer le		pinces à dissection droite sans
	transfert in utéro vers un		griffes, 20 cm. 2 Pinces
	service de gynéco-		hémostatiques, 1 paire de ciseaux
	obstétrique.		courbe de 24 cm, 1 porte aiguille, 2
	Pratiquer une délivrance		pinces de KOCHER, droites, 14
	artificielle et une révision		cm
	utérine.		Autres matériel
	◆ Pratiquer une épisiotomie		♦ Réfrigérateur
	 Nécessité de transférer la patiente dans tous les cas 		◆ Poupinel
	suivants sauf si		• lits pour prè-travail et de maternité
	l'accouchement par voie		Consommable
	basse est imminent :		• antibiotiques et antiseptiques,
	- pathologie maternelle		♦ cortica des et utérotoniques
	(diabéte, cardiopathie,		♦ xylocaï ne, hypotenseurs
	ictère en cours, HTA,)		♦ sérum, perfuseurs,
	- Antécédants (Utérus		♦ sérum anti-D ,
	cicatriciel,accouchements		◆ sac de sable, compresses et fil de
	dystociques,		suture
	dysproportion FP,		◆ Sondes urinaires
	grossesse multiple,		
	hémorragie du T3,)		
	• Education sanitaire		
		Médecin	◆ Table de réanimation du nouveau-né

Pour le nouveau né A ce niveau <u>pas</u> d'hospitalisation du nouveau né	 ◆ Evaluer l'état vital du nouveau-né par le score d'Apgar à 1 minute, si < 7 pouvoir entreprendre une réanimation ◆ Assurer les soins de base systématiques à tout nouveau-né (soins du cordon, collyre, vitK1) ◆ Mener correctement la réanimation néo-natale ◆ Prendre en charge certaines situations particulières : prématuré, hypotrophique, nouveau-né de mère diabétique, Rhésus négatif avant leur transfert ◆ Vaccination : BCG, Polio, Hépatite 	Généraliste • Sages femmes • Accoucheuse rurales Infirmière	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	Aspirateur mobile Scialytiques Collyre Vit K1 Bracelet d'identification Stéthoscope médical Toise et pèse bébé BCG, VPO et HBV Sondes d'aspiration Compresses stériles Eosine aqueuse désinfectants: alcool à 60°, héxomédine, clamp de Bar. Thermomètre Mètre ruban
Disposer d'un laboratoire Disposer d'une ambulance pour le transfert vers le centre de référence	- Tests de routine (Groupage RH, FNS,)			

MATERNITE DE NIVEAU 2

Services de Gynéco / Obstétrique des Secteurs Sanitaires et des EHS

Activités	taches	Ressources Humaines	Ressources matérielles
Pratiquer des accouchements Dystociques	- Disposer d'un bloc opératoire et un service de réanimation - Disposer d'une banque de sang - Pratiquer des césariennes - Pratiquer des curetages - Pratiquer la réanimation maternelle et néonatale - Assurer le transfert des nouveaux nés à risque - Evaluer l'état maternel - Evaluer le risque d'asphyxie périnatale par l'appréciation des antécédents obstétricaux, le déroulement de la grossesse et son suivi au niveau de la PMI évaluer à tout moment les paramètres du partogramme Evaluer l'état vital du nouveau-né par le score d'Apgar à 1 minute, si < 7 pouvoir entreprendre une réanimation - Assurer les soins de base systématiques à tout nouveau-né - Mener correctement la réanimation néo-natale - IEC	Humaines - Gynécologue Obstétricien / - Pédiatre - Médecin généraliste Sages femmes - puéricultrices - infirmières - agent de service - personnel de secrétariat - Médecin anesthésiste (ou	Matériel d'examen: Table d'examen gynécologique Scialytique mobile Négatoscope 2 plages Escabeau, Tensiomètre Mètre ruban Stéthoscope médical Stéthoscope obstétrical Toise, pèse personne Echographe Cardiotocographe Matériel du bloc d'accouchement Tables d'accouchement (minimum 2) + escabeaux Boites d'accouchement (minimum 4): 2 pinces KOCHER, 1 ciseaux droits, mousses, 16 cm, 1 sonde à urine pour femme CH12 Boites d'épisiotomie: 1 spéculum, 2 valves vaginales, 1 pince à pansement, 2 pinces de Museux, 2 pinces à dissection droite sans griffes, 20 cm. 2 Pinces hémostatiques, 1 paire de ciseaux courbe de 24 cm, 1 porte aiguille, 2 pinces de KOCHER, droites, 14 cm Forceps (minimum 2) Autres matériel Réfrigérateur Poupinel lits pour prè-travail et de maternité Consommable antibiotiques et antiseptiques, cortică des et utérotoniques xylocă ne, hypotenseurs sérum, perfuseurs, sérum anti-D, sac de sable, compresses et fil de suture Sondes urinaires

Disposer d'une unité de néonatologie	- Hospitaliser les nouveaux nés - Prendre en charge les nouveaux nés à risque tel que le prématuré, l'hypotrophique, le nouveauné de mère diabétique - Réanimation métabolique - Photothérapie - EST - Nutrition parentérale - Surveillance des Nouveau né instables	 Table de réanimation du nouveau-né Aspirateur mobile Scialytiques Collyre Vit K1 Bracelet d'identification Stéthoscope médical Toise et pèse bébé BCG, VPO et HBV Sondes d'aspiration Compresses stériles Eosine aqueuse désinfectants : alcool à 60°, héxomédine. clamp de Bar. couveuses rampe de photothérapie conventionnelle ou intensive couveuse d'élevage
Disposer d'un laboratoire	- Tests de routine (Groupage RH, FNS,) - Test de COOBS - Taux de bilirubine - CRP,	

MATERNITE DE NIVEAU 3

Services de Gynéco Obstétrique des C.H.U

	Activités et Taches	Ressources Humaines	Ressources matérielles
* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	Suivi des grossesses à risque au niveau d'une consultation spécialisée, équipée pour cela en échographe, cardiotocographe(grossesses émanant des différentes consultations des unités de soins de base et des maternités de niveau 2) Hospitalisation des mêmes patientes Accouchements (de préférence des GHR) Césariennes Curetages Prise en charge des nouveaux nés en salle de travail Suivi du nouveau-né à risque Surveillance et traitement pendant la grossesse, déclenchement du travail, réanimation Service de réanimation et de soins intensifs	◆ Equipe médicale complète : en gynécologues-obstétriciens , pédiatres , médecins réanimateurs, comprenant un professeur chef de service, un ou des docents, des maîtres-assistants ou médecins spécialistes de santé publique, des résidents des trois spécialités en formation, ◆ Sages femmes major , sages femmes , élèves sage femme, ◆ Puéricultrices ◆ Psychologues ◆ Agents de service ◆ psychologues ◆ Personnel de secrétariat et archives	1. bloc opératoire et ses équipements (voir fiche technique 2)

FICHE TECHNIQUE 1: BLOC D'ACCOUCHEMENT

- ♦ tables d'accouchement
- ♦ escabeau
- guéridon inox
- ♦ poupinel
- ♦ vitrine
- ♦ lampe médicale
- ♦ aspirateur
- ♦ source d'oxygène

♦ ENSEMBLE POUR ACCOUCHEMENT:

- ♦ 2 pinces de kocher
- ♦ 1 ciseau médecin
- ♦ 1 clamp de Bar
- ♦ 1 sonde urinaire

♦ ENSEMBLE POUR PERINEE : EPISIOTOMIE

- ♦ 1 pince à dissection 1X2 griffes , 14 cm
- ♦ 2 pinces de Kocher, droites , 14 cm
- ♦ 4 pinces à champs
- ♦ 1 ciseaux à épisiotomie droits de 17 cm
- ♦ 1 porte aiguille droit de 16 cm
- 2 pinces de Museux de 24 cm

♦ 1 pince à pansement utérin, droite, 24 cm

FICHE TECHNIQUE 2 : BLOC OPERATOIRE 1. ENSEMBLE POUR CESARIENNE

- ♦ 6 pinces à champs, 14 CM
- 6 pinces de Kocher, droites, 16 cm
- ♦ 4 pinces de Bengolea droites de 16 cm
- ♦ 1 pince à dissection sans griffes, 14 cm
- ♦ 1 pince à dissection sans griffes de 20 cm
- ♦ 1 pince à dissection 1X2 griffes, 14 cm
- ♦ 1 pince à dissection 1X2 griffes , , 20 cm
- ♦ 1 ciseaux médecin, droits, mousses, 14 cm
- ♦ 1 ciseaux Dobost, droits, 23 cm
- ◆ 1 écarteur de Ricard, 3 valves, 65X80 mm
- ♦ 2 paires d'écarteurs de Farabeuf
- ◆ 1 valve suspubienne Rochard, 65X 120 mm
- ♦ 1 compas de Rochard, 19 cm
- ♦ 4 pinces en cœur, 16 cm
- ♦ 1 manche de bistouri
- ♦ 2 cupules
- ◆ 2 portes aiguilles, droit de 16 cm

2. ENSEMBLE POUR CURETAGE

- ♦ 1 pince à pansement utérin , droite , 24 cm
- ◆ 1 porte coton utérin, 25 cm
- ♦ 2 pinces de Museux, 2X2 griffes , mors 7 mm , 24 cm
- ♦ 1 hystéromètre
- ♦ 1 jeu de curette, petite, moyenne, grande, 28 cm
- ♦ 1 valve à poids, 1 150g, 90X60mm, 22 cm
- ♦ 1 spéculum Collin valves 35 mm, 9 cm
- ♦ 1 boite de bougies de Hégar
- ♦ 1 pince à faux germes

3. ENSEMBLE POUR LAPAROTOMIE / HYSTERECTOMIE

- ♦ 6 pinces à champs
- ♦ 1 manche de bistouri n°4, 10cm
- ♦ 1 manche de bistouri n°4 19 cm
- 6 pinces de Leriche, droites sans griffes, 18 cm
- ♦ 12 pinces de Leriche, courbes, sans griffes, 18cm
- ♦ 4 pince en cœur 16 cm
- ♦ 2 dissecteurs, 90°,24cm
- ♦ 4 pinces de Bengolea, courbes ,sans griffes, 24 cm
- ◆ 4 pinces de Kocher, droites, avec griffes, 24 cm
- ♦ 4 pinces de Kocher, courbes, griffes, 24 cm
- ♦ 1 pince à dissection , droite, sans griffes, 14 cm
- ♦ 1 pince à dissection, droite, sans griffes, 20cm
- ♦ 1 pince à dissection, droite, griffes, 14 cm
- ◆ 1 pince à dissection , droite, 1 X2 griffes, 20 cm
- ♦ 2 paire d'écarteurs Farabeuf
- ♦ 1 valve suspubienne Doyen

- ♦ 1 valve suspubienne de Rochard
- ♦ 1 compas Rochard
- ♦ 1 ceseaux Médecin
- ♦ 1ciseaux Dubost
- ♦ 1 ciseaux Metznbaum ,courbes, 18 cm
- ♦ 2 portes aiguilles 26 cm
- ♦ 8 pinces de J.L. Faure, courbe , mors striés en biais, 1 X 2 mors 20 cm
- ♦ 2 pinces de Museux, morsde 7 mm, 2X2 griffes 24 cm
- ♦ 1 pince hystérolabe 27 cm
- ♦ 2 cupules inox diamètre 60 et 80 mm

ANNEXE 7

LISTE DES MEDICAMENTS ET DES EQUIPEMENTS ESSENTIELS EN SALLE DE TRAVAIL

1. <u>KIT DE PETITE INSTRUMENTATION POUR ACCOUCHEMENT ET EPISIOTOMIE</u> (deux kits par maternité)

ARLICLES	QUANTITE
Pince hémostatique	5
Ciseaux chirurgicaux mousse	5
Attaches pour le cordon	5
Pinces porte-coton	5
Porte-aiguille	5
Ciseaux pour sutures	5
Pinces-brucelles à dissection, à griffes	5
Pince de Museux de 24 cm	2
Pince de Kocher	2
Spéculum vaginal, (type Sims), extrémité double	5
Spéculum vaginal, bivalve, moyen	5
Gants stériles jetables (boute de 50 paires)	1
Vacuum extractor	1
Forceps de Pageot et de Tarnier	1

2. KITS COMPLEMENTAIRES (deux kits par maternité)

ARLICLES	QUANTITE
Stéthoscope + Tensiomètre	1
Stéthoscope obstétrical	2
Table d'examen	1
Table d'accouchement	2
Scialytique	1
Stérilisateur	2
Source d'O2	2
Source de vide	2

3. <u>KIT POUR CHIRURGIE OBSTETRICALE (CESARIENNE)</u>

(deux kits par maternité)

ARLICLES	QUANTITE
Pince hémostatique droite (16 cm)	8
Pince artère utérine (20 cm)	16
Prince hystérectomie droite (22,5 cm)	8
Pince hémostatique, type Mosquito (12,5 cm)	12
Pince à tissu 19 cm	12
Manche de bistouri N° 3	2
Lames de bistouri N° 24	4
Ecarteur abdominal embout double, type Richardson	4
Ciseaux de Dobost droits (23 cm)	1
Valve sus pubienne Rochard (19 cm)	1
Compas de Rochard (19 cm)	1

Ciseaux à dissection courbée, type Mayo (17 cm)	2
Pinces en cour	4
Gants stériles (boite de 50 paires)	1
Ciseaux à dissection droits, type Mayo (17 cm)	2
Porte aiguille	5
Ecarteur de Faraboeuf	2
Cupules	2
Pince porte coton	5
Pince artère longue, droite	5
Hystéromètre de Sims	5
Pince à col Braun, droite	5
Pine à faux germes	5
Ciseaux à dissection courbés	5
Pince de Ciceron	5
Gants stériles (boite de 50 paires)	1
Pince à compresse, Foerter, droite	5

4. <u>KIT POUR CURETAGE</u> (deux kits par maternité)

ARLICLES	QUANTITE
Pince à pansement utérin (24 cm)	1
Porte coton utérin (24 cm)	1
Pince de Museux, 2 x 2 griffes, mors 7 mm, (24 cm)	2
Hystéromètre	1
Jeu de curettes, petite, moyenne et grande, 28 cm	1
Valve à poids, 1150 gr, 90 x 60 mm, 22 cm	1
Spéculum Collin, valves 35 cm, 9 cm	1
Boite de bougies de Hégar	1
Pince à faux germes	1

5. CONSOMMABLES

- Compresses
- Sondes urinaires + collecteur
- Compresses stériles
- Gants et doigtiers jetables
- Ligature stérile
- Glucose solution injectable 5%, 500 ml
- Glucose solution injectable 10% 500 ml
- Sodium chlorure solution injectable 0.9 %° 500 ml
- Potassium chlorure solution injectable 10%
- Sodium bicarbonate solution injectable 1,4 % 250 ml
- Bandelettes réactives pour dosage de glucose
- Bandelettes réactives pour analyse d'urines
- Polyvidone iodée solution dermique 10 %
- Eau oxygénée
- Alcool iodé
- Alcool chirurgical à 96%
- Alcool dénaturé
- Compresses purifiées 10 x 10 cm
- Compresses purifiées 7,5 x 7,5 cm
- Coton hydrophile paquet 500 gr, Sparadrap perforé 5 m x 10 cm

6. <u>LISTE DES MEDICAMENTS</u>

Anesthésiques locaux :

- Lidocaï ne solution injectable (1 %) 50 mg

Antalgiques:

- Paracétamol solution injectable 1 gr
- Péthidine solution injectable 100 mg / 2 ml
- Buprénorphine solution injectable 0,3 mg / 1ml

Anti inflammatoires:

- Diclofenac solution injectable 75 mg

Dermatologie:

- Citrémide solution dermique 20 %
- Mercurobutol solution dermique 0,01 %
- Polyvidone iodée solution dermique 4 %

Endocrinologie hormones:

- Hydrocortisone hémisuccinate 100 mg

Gastro /antispasmodiques, musculotropes:

- Phloroglucinol solution injectable 10 mg

Gynécologie:

- Méthylergométrine solution injectable 0,2 mg / ml
- Oxytocine solution injectable 5 UI
- Immunoglobuline humaine spécifique anti- D
- Prostaglandine F2 alpha, gel intradermique

Infectiologie:

- Ampicilline 1 gr
- Colistine pdre sol 1 million

Autres:

- Diazépam solution injectable 10 mg / 2 ml
- Salbutamol solution injectable 0,5 mg / ml
- Salbutamol comprimés 2 mg

BESOINS EN MEDICAMENTS ET EN EQUIPEMENTS DES SERVICES DE NEONATOLOGIE (2000 naissance par an)

1. <u>KIT POUR LA PRISE EN CHARGE DU NOUVEAU NE DANS LES STRUCTURES D'ACCOUCHEMENT</u> (deux kits par maternité)

ARLICLES	QUANTITE
Ventilation type « Ambu bébé et prématuré » masque adapté et	5
ballon	
Laryngoscope avec pile et lampe de recharge	5
Pince de Magill	5
Sondes d'aspiration N° 8 et 10	5
Gants stériles (boite de 50 paires)	1
Sondes d'aspiration N° 2, 5, 3 et 3,5 mm	5
Chronomètre	1
Canule de Mayo	5
Pèse bébé	1
Table chauffante	1
Source de vide ou aspirateur électrique mobile	1
Cardiotocographe	1
Lave mains	1

2. EQUIPEMENT POUR CENTRE DE NEONATOLOGIE DE REFERENCE

ARTLICLES	QUANTITE
Couveuses	6
Berceaux	6
Pèse bébé	3
Table de réanimation	1
Rampe de photothérapie	2
Aspirateur électrique	2
Tire lait électrique	2
Lampe à infrarouge	2
Enceinte de Hood	8
Pousse seringue	2
Canule de Guedel robinet à 3 voies	5
Oxymètre	2
Appareil de radio mobile	1
Appareil de gaz du sang	1
Humidificateur et réchauffeur d'oxygène	1
Respirateur	1
CPAR	1
Appareil aérosol	1
Débitmètre d'oxygène	10

7. CONSOMMABLES ET MEDICAMENTS

- Sondes d'aspiration Gants stériles
- Gardénal inj 40 mg, Adrénaline
- Ampoules de sérum glucosé à 10%
- Vitamine K1, Collyre

NORME DE FONCTIONNEMENT D'UNE UNITE DE NEONATOLOGIE D'UN HOPITAL DE WILAYA (HOPITAL DE REFERENCE)

L'unité de néonatologie doit être individualisée au sein d'un service de pédiatrie à proximité d'une maternité.

Le fonctionnement de l'unité nécessité des moyens humains et matériels pour couvrir les besoins en soins curatifs et préventifs des nouveau-nés.

1. Ressources humaines:

1.1. Personnel médical:

Un minimum de 08 médecins pouvant assurer la continuité des soins par :

- ♦ Une garde spécifique de pédiatrie et de néonatalogie.
- ♦ Les activités de soins quotidiens des unies hospitalisés.
- ♦ La consultation et suivi de nouveau nés à risque
- ♦ Les visites systématiques des nouveaux nés dans les maternités avoisinantes.

1.2. Personnel paramédical:

Le nombre doit être suffisant pour pouvoir travailler en équipe 24h / 24h avec au moins 01(une) puéricultrices pour 3 lits de néonatologie par équipe.

2. Moyens matériels :

L'unité doit être dotée d'un équipement, de diagnostic, de surveillance et de protection thermique, à savoir :

- ♦ Ambulance équipée en incubateur de transport source d'oxygène, source d'aspiration, possibilité de perfusion et d'intubation.
- ◆ Unité normalisée du point de vue structure (température réglable, filtre anti- poussière, renouvellement d'air
- ◆ Incubateurs de soins et d'élevages dont le nombre peut être estimé à 5 pour 1000 naissances vivantes (vu le nombre élevé de prématurés, d'asphyxie périnatale d'infections et de détresses respiratoire du nouveau né).
- Deux tables de réanimation
- postes de photothérapie.
- ♦ Un échographe mobile
- un moniteur mobile de T.A
- un ECG
- pousse sériques (alimentation continue et perfusion de médicaments
- ♦ Monitors (scopes) de FC et FR (1/couveuses)
- ♦ Un oxymétre
- ♦ Ambu pédiatrique de réanimation
- ♦ Aspirateur mural et mobile
- ♦ Enceinte de Hood
- ♦ Laryngoscopes, stéthoscopes et otoscopes.
- ♦ Thermomètres
- ♦ Berceaux de dégagement
- ♦ Consommables et médicaments
- ♦ Un dossier médical spécial nouveau né
- ♦ Biberonnerie
- Espaces de rangement et de stockage du matériel
- Secrétariat équipé : secrétaire médical, ordinateur, internet.

BUDGETISATION DES EQUIPEMENTS NECESSAIRES AUX DIFFERENTS SERVICES NORMALISES

MATERIEL	COUTS EN DINARS	
Couveuse d'élevage	800.000	
Table de réanimation	850.000	
Barboteur d'oxygène	30.000	
Aspirateur électrique 2X2	75.000	
Aspirateur électrique 2X5	180.000	
Masque à oxygène	1.600	
Sonde d'intubation	210	
Set d'exsanguino-transfusion	2.000	
Enceinte de Hood	2000	
Couveuse de transfert	800.000	
Berceau de maternité	4.500	
Rampe de photothérapie	200.000	
Rampe de photothérapie intensive	800.000	
Oxymètre	240.000	
Appareil d'aérosol	60.000	
Pousse seringue 1 voie	200.000	
Pousse seringue 2 voies	300.000	
Radio- mobile	1.000.000	
Respirateur	1.600.000	
Tambour petit modèle	3.000	
Tambour grand modèle	7.000	
Table d'accouchement	15.000	
Poupinel	40.000	
Boite d'accouchement	20.000	
Boite d'épisiotomie	40.000	
Boite de curetage	80.000 à 100.000	
Scialytique et satellites	200.000	
Scialytique mobile	150.000	
Echographe	1.000.000	
Forceps de Pageot	25.000	
Forceps de Tarnier	50.000	
Cardiotocographe	100.000	

LISTE DU MATERIEL A COMMANDER PAR STRUCTURE ET COUTS

Type de matériel	Nombre	Coût unitaire (DA)	Coût global (DA)
Couveuse d'élevage	4	800.000	3.200.000
Table de réanimation	1	650.000	650.000
Couveuse de transfert	1	800.000	800.000
Rampe de photothérapie	4	200.000	800.000
Photothérapie intensive	1	700.000	700.000
Oxymétres	4	240.000	960.000
Pousse seringue	6	200.000	1.200.000
Table d'accouchement	2	15.000	30.000
Cardiotocographes	4	100.000	400.000

EVALUATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE EN PRINCIPAUX MEDICAMENTS ET EN CONSOMMABLE

CONSOMMATION POUR 5000 HOSPITALISATIONS DONT 4500 ACCOUCHEMENTS ET 500 INTERVENTIONS CHIRURGICALES

PROMETHAZINE SOL. INJ. 50 MG	300
PROCAINE SOL. INJ. 1%	50
ACETYLSALICYLATE DE LYSINE SOL. INJ. 500 MG	100
PROPARACETAMOL SOL. INJ. 1 G.	300
DICLOFENAC SOL INJ. 75 MG.	50
NICARDIPINE SOL. INJ. 10 MG/10ML	100
NIFEDIPINE COMP. 10 MG.	200
NIFEDIPINE LP COMP 20 MG	200
ISOSORBIDE DENITRATE COMP 20 MG	100
TRINITRINE SOL. INJ. 15 MG/ML	10
CAPTOPRIL COMP 50 MG	60
CLONIDINE SOL INJ. 0.15MG	2000
CLONIDINE COMP. 0.15 MG	200
DIHYDRALAZINE SOL INJ. 2525 MG	900
METHYLDOPA COMP 250 MG	1300
ACEBUTOLOL COMP 200MG	300
DIGOXINE COMP. 0.25 MG	60
FUROSEMIDE SOL INJ. 20 MG	20
HYDROCORTISONE SOL INJ. 100 MG	200
PHLOROGLUCINOL SOL INJ. 10 MG	12000
METOCLOPRAMIDE SOL INJ. 10 MG	2100
PETHIDINE SOL. INJ. 100 MG/2ML	60
LIDOCAINE SOL. INJ. 1 %	800
LIDOCAINE SOL. INJ. 2 %	60
TIEMONIUM	400
PREDNISONE BASE COMP 5 MG	100
POLYVIDONE IODEE SOL. DER. 10 %	120
ATROPINE PURE SOL. INJ. 0.25MG/ML	50
MERCUROBUTOL SOL 0.1%	30
SULFADIAZINE ARGENTIQUE CRE. 1 %	20
TULLE OU GAZE AVEC ANTIPLOTIONES	50
TULLE GRAS AVEC ANTIBIOTIQUES	50 560
LAURYL SULFOACETATE DE NA / P.E.G. GELEE CANULE HEPARINATE DE CALCIUMAMP 0.2ML	
HEPARINATE DE CALCIUM AMP. 0.3 ML	1000 1000
HEPARINATE BPM 2 ML	1600
FER FUMARATE COMP. 200 MG	200
IMMUNOGLOBULINE HUMAINE ANTI D INJ 250	280
GELATINE FLUIDE MODIFIEESOL INJ 30G/L.	15
PHYTOMENADIONE SOL INJ IV 50MG/AMP.	600
OXYTOCINE SOL. INJ 5 UI	22000
METHYERGOMETRINE SOL INJ. 0.2 MG/ML	5500
ALBUMINE HUMAINE SOL INJ IV 20%	60
ALBUMINE HUMAINE SOL. INJ. 20%	300
GENTAMYCINE SOL. INJ. 40 MG	250
GENTAMYCINE SOL INJ 80 MG	1200
CEFAZOLINE PDRE SOL. INJ. IV 1 G.	300
CEFOTAXIME PDRE SOL INJ IV 1 G	250
AMOXICILLINE PDRE SOL INJ 1 G.	1000
AMPICILLINE PDRE SOL. INJ. 1 G.	4500
AMPICILLINE PDRE INJ. 500 MG	1000
OXACILLINE PDRE SOL INJ 1 G	750
COLISTINE PDRE SOL. INJ. 1 000 000 UI	1500
COTRIMOXAZOLE COMP 400/80 MG	300
HYDROXYZINE COMP 25 MG	600
HYDROXYZINE COMP 25 MG HYDROXYZINE COMP 100 MG.	600 100

INSULINE HUMAINE SOL INJ 40 UI/ML	20
INSULINE HUMAINE 100 UI	5
BANDELETTES REACTIVES POUR ANALYSE D'URINE	75
BANDELETTES POUR SUCRE	130
SALBUTAMOL SOL INJ. 0.5 MG/ML	2000
SALBUTAMOL COMP.	500
DIAZEPA N SOL.INJ. 10 MG./2ML.	250
PHENOBARBITAL PDRE. SOL INJ.	50
GLUCOSE SOL. INJ. 5% FL. 500 ML	12000
GLUCOSE SOL INJ. 30% FL. 500ML	70
GLUCOSE SOL INJ 10% FL. 500 ML	150
MAGNESIUM SULFATE SOL. INJ. 15%	500
CHLORURE DE CALCIUM SOL. INJ. IV 10%	50
POTASSIUM CHLORURE SOL. INJ. 10 % AMP 10ML	350
POTASSIUM CHL SOL. INJ. 10% AMP 20 ML	450
SODIUM BICARBONATE SOL. INJ. 1.4% FL 500 ML	300
SODIUM CHLORURE SOL. INJ. 0.9 FL 500 ML	5200
EAU OXYGENEE	80
ALCOOL IODEE	25
ALCOOL CHIRURGICAL 96 %	200
ALCOOL DENATURE	50
COMPRESSES PURIFIEES 7.5X7.5	10000
COMPRESSES PURIFIEES 10X10 CM	140000
GAZE HYDROPHILE 60X100 CM/M	120
COTON HYDROPHILE 500 GR.	60
COTON CARDE	10
BANDE DE GAZE 4X10 M§CM	2150
SPARADRAP PERFORE 5MX10CM BTE 5X10 RX	110
SPARADRAP PERFORE 18/5 CM/ M.	200
DOIGTIER LATEX 1 DOIGT	
DOIGTIER LATEX 1 DOIGT DOIGTIER LATEX 2 DOIDTS	1200
	1200
PINCE CLAMP DE BAR PLASTIQUE	6000
LAME POUR BISTOURI N° 21 B / 100	28
LIGATURES RESORBABLES ET NON RES.	7500
AIGUILLES JETABLES	4200
AIGUILLES A PRELEVEMENT DE SANG	6500
SONDES D4ASPIRATION N° 7	24
SONDE VESICALES FEMMES N° 20	2300
COLECTEUR D URINE	1200
GANTS	14000
GANTS JETABLES	1500
INTRANULES	6200
MICROFUSEURS	11000
NECESSAIRES POUT TRANSFUSION SANGUINE	1100
PERFUSEURS A JETER	2100
SERINGUE A INSULINE	2200
SERINGUES JETABLES 10 ML	6600
2.5 ML	2500
20 ML	2300
5 ML	7000
20 ML	100
CONDEC D INTERDATION OF OC	<i>5</i> 40
SONDES D INTUBATION CH 06	540
CH 08	2300
CH 10	1800
TUBES A PRELEVEMENTS	20000

DEPENSES: Evaluation estimée à: 10 000 000 DA pour 1 an Soit 2000 DA par patiente

LISTE DU PETIT MATERIEL ET DES MEDICAMENTS NECESSAIRES EN PEDIATRIE

A. LISTE DU MATERIEL :

- 1. Ballon: Auto Dilatable (Ambu. Bébé)
 - ♦ But : Ventilation au Masque Air plus ou moins Oxygène
 - ◆ Quantité : 02 par salle d'accouchements X nombre de salles
 01 Bloc opératoire (césariennes) X nombre de bloc

2. Sonde d'aspiration n° 8 et n° 10

- But : Dépistage : de l'atrésie oesophage et des choanes
 - Aspiration : du liquide inhale (amniotique meconial)
- ♦ Quantité:
 - Nombre de naissances par secteur publique \mathbf{X} 1
 - Nombre total de naissance + sécurité

3. Kits d'exsanguino-transfusion

Voire PCH

- ♦ But : traitement des ictères a bilirubine libre
- ♦ Quantité : voire PCH

4. Nécessaire pour oxygénothérapie (barboteur – manomètre)

• Quantité 1 par salle d'accouchement

5. Aspirateur électrique

• Quantité 1 par salle d'accouchement

B. LISTE DES MEDICAMENTS:

- 1. Vitamine K1: ampoules injectables (IM IV)
 - Présentation ampoule à 20 mg
 - But : prévention et traitement de la maladie hémorragique du nouveau né.
 - Quantité: 700.000 doses de 01 mg

2. Sérum anti- D

- ♦ But : Prévention immunisation rhésus
- ♦ Quantité : voir P.C.H

3. Collyre antiseptique :

• Quantité : 1 flacon par jour par salle d'accouchement.

ANNEXE 8

ÇÀ ãÁ ÍÉ ÇÀ Qà ÉÇÄ Í Í Í É Çà ÓÚÈ ÍÉ REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

À POPULATION

MINISTERE DE LA SANTE

DE LA POPULATION ET
DE LA REFORME HOSPITALIERE

ãÏ íÑíKÇáaÞÇíÉ

DIRECTION DE LA PREVENTION

N° **1295** /MSPRH/DP/2003

Alger, le 17 Décembre 2003

CONVENTION CADRE RELATIVE A LA REPRODUCTION DU CARNET DE SANTE

Article 1: Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'impression par l'ANEP du carnet de santé, pour le compte des établissements publics de santé (C.H.U, EHS, secteurs sanitaires).

Article 2: Quantité

Le nombre d'exemplaire a reproduire est de un million deux cents milles cinq cents unités (1.200.500 unités)

Article 3 : Durée de la convention

Une année (année 2004) renouvelable par tacite reconduction.

Article 4: Prix

Le Prix unitaire est fixé à Trente (30,00) Dinars HT soit trente deux dinars et dix centimes (32,10) TTC.

Article 5: Commande

Dans le cadre de la présente convention, le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, pilote cette opération pour le compte des établissements de santé répartis à travers les 48 wilayas.

A cet effet, les commandes seront établies au profit de l'ANEP-unité imprimerie- par les établissements de santé (C.H.U, EHS, secteurs sanitaires).

Article 6 : Mode de financement et règlement

Le financement sera pris en charge sur le budget de fonctionnement des établissements de santé.

Les mandats se feront par mandats administratifs.

Article 7 : Caractéristiques Techniques

L'Anep Unité Imprimerie – s'engage à :

Imprimer le carnet de santé selon les caractéristiques techniques suivant :

Carnet de 80pages + couverture quadrichromie

- Papier intérieur : 80 pages

- Couverture : 250 grammes couché une face

Format : 15X21piquéImpression : quadrichromie

Article 8:

Tout litige pouvant découler de l'application ou de l'interprétation des articles de la présente convention sera traité à l'amiable ou à défaut, soumis au tribunal territorialement compétent.

Article 9:

La présente convention prendra effet à partir de la date de sa signature.

P/ le Ministre de la Santé de la population et de la réforme Hospitalière,

Pour l'ANEP

Madame la Directrice de la prévention

Monsieur le Directeur de l'unité ANEP Rouiba

ANNEXE 9

1. Objectifs de formation des Médecins Généralistes en néonatologie :

1.1. Formation Théorique :

- ♦ Soins du nouveau né à la naissance (soins du cordon, Vit K1, collyre, vaccination)
- Réanimation du nouveau né en salle de travail
- ♦ Examen du nouveau né normal
- ◆ Diagnostic et prise en charge d'un risque infectieux et d'une infection néonatale
- ◆ Prise en charge d'un petit poids de naissance (Prématuré, retard de croissance intra-utérin)
- Prise en charge d'une convulsion néonatale
- Prise en charge d'une détresse respiratoire
- ♦ Prise en charge d'un ictère néonatal
- ♦ Alimentation du nouveau né (à terme, petit poids de naissance)

1.2. Objectif du stage pratique et tâches:

1.2.1. Soins du nouveau né à la naissance :

- ♦ Aspiration du nouveau né
- ♦ Soins du cordon
- ♦ Vérification de la perméabilité des choanes et de l'œsophage
- Examen à la naissance (mensurations, recherches de malformations)
- ♦ Surveillance de l'émission des selles et des urines
- ♦ Sensibilisation de la mère à l'allaitement maternel

1.2.2. Réanimation du nouveau né à la naissance :

- ◆ Réalisation d'un score d'APGAR
- ♦ Ventilation au masque
- ♦ Massage cardiaque externe
- Prescription d'une perfusion pour le nouveau né et pose d'une épicrânienne
- ♦ Intubation endotrachéale
- ♦ Indications et modalités de transfert d'un nouveau né malade.

1.2.3. Prise en charge du nouveau né :

- ♦ Mise en route et entretien d'une couveuse
- ♦ Surveillance du nouveau né dans une couveuse
- ♦ Mise en route d'une photothérapie, indications
- Réalisation d'une exsanguino-transfusion

1.3. Objectifs organisationnels:

- Organise la visite systématique de tout nouveau né en salle de travail à J1 et à J8
- ♦ Avoir un protocole de surveillance et de suivi des nouveaux nés à risque
- ◆ Traitement des différentes pathologies selon le même protocole standardisé (rédaction de fiches techniques à diffuser et à utiliser lors de la formation du médecin généraliste)

2. Objectifs de formation des Médecin Généraliste en obstétrique

2.1. formation théorique :

- ◆ Surveillance de la femme enceinte pendant la grossesse, pendant le travail et pendant l'accouchement.
- ♦ Surveillance des suites de couches
- Prise en charge d'une hémorragie du premier trimestre
- Prise en charge d'une hémorragie du troisième trimestre
- Prise en charge d'une hémorragie du post partum immédiat
- Prise en charge d'un syndrome vasculo rénal et grossesse
- ♦ Prise en charge d'une infection puerpérale
- ♦ Prise en charge d'un avortement
- ♦ Dépistage des dystocies obstétricales
- Prescription d'une méthode contraceptive et mise en place d'un stérilet

2.2. Objectifs du stage pratique et tâches :

- Pratiquer un partogramme
- ♦ Faire un examen sous valve (vagin, col de l'utérus)
- ♦ Faire une révision utérine
- ◆ Pratiquer un forceps de Pageot
- ♦ Pratiquer et suturer une épisiotomie
- Prescrire une méthode contraceptive et mettre en place un stérilet
- Pratiquer un curetage évacuateur et hémostatique
- ♦ Prescrire les ocytociques

2.3. Objectifs organisationnels:

- ♦ Organiser l'examen de la parturiente systématiquement à la salle de travail, avant sa sortie de la maternité, à J8 et à J42
- ◆ Avoir un protocole de suivi des grossesses et des accouchements normaux et pathologiques (les plus fréquents)
- Avoir un protocole de traitement standardisé des différentes pathologies fréquentes
- ◆ Rédiger des fiches techniques à diffuser et à utiliser lors de la formation des médecins généralistes

ANNEXES 10

Ce qui a été fait par le comité	Etat de réalisation	Perspectives
1. Identification des personnes a former ou à recycler	Non fait	Personnel à identifier par les secteurs sanitaires avec contractualisation (DSS, DSP et Direction de la Formation)
2. Définition des objectifs de formation	Réalisé *	
3. Identification des terrains de stage	Courrier adressé aux CHU et EHS, 4 réponses positives	Identifier les Terrains de stage et possibilité d'hébergement
4. Contractualisation de la formation des médecins généralistes	Non fait	Prendre contact avec les services de la réglementation et la DSS
5. Organisation de stages de néonatologie pour les pédiatres	Non fait	
6. Elaboration de fiches techniques	Fait: - Examen du NN - Soins du NN à la naissance - Soins du cordon - Allaitement maternel - Risque infectieux - Souffrance f otale aigue - Détresse respiratoire - Guide d'utilisation du carnet de santé	
7. Elaboration et diffusion de - guide PCIME - guide maternité à moindre risque - Santé maternelle et infantile	Fait	
8. Elaboration des procédures de prise en charge du nouveau né malade	En cours d'impression	
9. Organisation de séminaires ateliers de formation et séminaires d'évaluation sur le programme MMMP et PCIME	Fait	

^{*} voir pages correspondantes dans le présent document

ANNEXE 11

Synthèse des actions de Communication Sociale ayant soutenu le Programme durant l'année 2003.

Date Actions / Supports Médias / Lieux Intervenants

Mois de Février 2003

15 Février Reportage TV Télévision DCRP, PMI b2003 Les Maternités Algérienne des Structures de Santé

25 Février Emission Radio Mitidja DCRP, Dprév

«Maternité à Moindre Risque» Radio Mitidja DCRP, Dprev

Mois de Mars 2003

Du 05 au 16 Spot Radio «Allaitement Maternel» Radio DCRP, DP

Mars 2003

Chaines 1, 2, 3

El Bahdja

Mois de Mai 2003

Du 05 au 18 Spot radio Radio Algérienne DCRP Mai 2003 « Le Nouveau Carnet de Santé » Chaînes 1, 2 et 3 DP

Chaines 1, 2 et 3 Di

Et toutes les Radios

locales

Date	Actions / Supports	Médias / Lieux	Intervenants
07 Oct 2003	Mois d'Oc Entretien radiophonique Semaine Nationale à Moindre Risqu Carnet de Santé	tobre 2003 Radio Mitidja e	DCRP, DP Comité MMR
15 Oct 2003	Conférence de Presse Semaine Nationale Maternité à Moindre Risq Carnet de Santé	,	Dr Kellou Pr Grangaud Pr Belkhodja
15 Oct 2003 10h	Emission radio Semaine Nationale à Moindre Risqu Carnet de Santé	Radio Chaine 1 e	Dr. Bengharbia DCRP, DP Comité MMR Dr El Hallak
15 Oct 2003 10h	Emission radio Semaine Nationale à Moindre Risqu Carnet de Santé	Radio Chaine 2	DCRP, DP Comité MMR Dr Boudjellil
Du 15 au 24 DP	Diffusion du Spot Radiophonique	ENRS	DCRP,
Oct 2003	Le Carnet de Santé	Toutes les	chaines Comité MMR
Du 18 au 25 Oct 2003	Diffusion du Spot Télévisuel Les 4 visites pré-natales	ENTV	DCRP,DP, UNICEF
Du 18 au 25 Octþ 2003	Diffusion du Spot Télévisuel Les soins du nouveau-né	ENTV	DCRP,DP, UNICEF
18 Oct 2003	Emission radio 15h Semaine Nationale à Moindre Risqu Carnet de Santé	Radio Cha e	ine 1 DCRP, DP Comité MMR Dr El Hallak Mme Djafri
	Emission Télématin	ENTV	DCRP,
DP	Semaine Nationale à Moindre Risqu Carnet de Santé	e	Comité MMR Dr Khélifi Dr El Hallak
18 Oct 2003	Intervention dans Journal parlé Semaine Nationale à Moindre Risqu	Radio Mit	idja DCRP,D Com MMR

Carnet de Santé

Date	Actions / Supports	Médias / Lieux	Intervenants
18 Oct 2003	Intervention dans Journal parlé Semaine Nationale à Moindre Risque		DCRP,DP, Com MMR Dr Oukid
19 Oct 2003	Emission radio Semaine Nationale à Moindre Risque Carnet de Santé	Radio Chaine 3	DCRP, DP Comité MMR Pr Grangaud Pr Djenaoui
19 Oct 2003	Emission radio Semaine Nationale à Moindre Risque Carnet de Santé	Radio Chaine 2 e	DCRP, DP Comité MMR Dr Oukid Dr Choubane
20 Oct 2003	Intervention dans Journal parlé Semaine Nationale à Moindre Risque Carnet de Santé	•	DCRP,DP, Com MMR Dr Boursas
21 Oct 2003	Emission radio Semaine Nationale à Moindre Risque Carnet de Santé	Radio Mitidja e	DCRP, DP Comité MMR Dr Oukid Dr Choubane
26 Oct 2003	Emission radio Evaluation de la Semaine Nationale à Moindre Risque Carnet de Santé	Radio Chair e	ne 3 DCRP, DP Comité MMR Pr Grangaud

ANNEXES 12

ANALYSE DES DECES MATERNELS (1^{er} volet)

1. Wilaya	•••••		• • • • •
2. Commune :			••••
3. Secteur Sanitaire :			
4. Nature de l'établissement	•		
1. CHU		2. Hôpital de secteur sanitaire	
3. EHS		4. Polyclinique	
5. Maternité publique		6. Maternité privée	
7. Autre		8. Si autre, préciser	
6.Service :		le décès : taté le décès : /_/_/_/_/_/	
7.Nom et Prénom du médecin a	yant const	taté le décès : /_/_/_/_/_/_/_/	
	yant const	taté le décès : /_/_/_/_/_/_/_/	
7.Nom et Prénom du médecin a 8. Moment de survenue du 6 1- Au cours de la grossesse ?	yant const	taté le décès : /_/_/_/_/_/_/_/	
7.Nom et Prénom du médecin a 8. Moment de survenue du	yant const décès ? ent ?	taté le décès : /_/_/_/_/	
7.Nom et Prénom du médecin a 8. Moment de survenue du c 1- Au cours de la grossesse ? 2- Au cours d'un avortement 3- Au cours d'un accoucheme	décès ? ent ? , expulsion o	taté le décès : /_/_/_/_/	
7.Nom et Prénom du médecin a 8. Moment de survenue du c 1- Au cours de la grossesse ? 2- Au cours d'un avortement 3- Au cours d'un accoucheme (décès survenu au cours du travail	décès ? ent ? , expulsion e	et délivrance)	

10. Cause du décès :	1- init	iale			• • • • • • • • •	
					, 	• • • •
VOLET N° 2 – N° D'ADM						
♦ CARACTERISTIQ	UES I	NDIVID	JELLE	\mathbf{S}		
1. Date de naissance :	_					
	jour			année		
2. Etat matrimonial au	ı mome	<u>ent du dé</u>	cès:			
1 0011				4 37		
1- Célibataire				4- Veuve		
2- Divorcée				5- Mariée		
3- Autre						
3. Niveau d'instruction	n:					
1- Analphabète			4- N	Ioyen		
2- Primaire	П			econdaire	П	
3- Universitaire	П			ndéterminé	П	
			3 11			
4. Profession:	• • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • •	• • • • • • •		
5. Profession du conjo	int (si l	a défunte	était ma	ariée) :		
•••••	• • • • • • • •	•••••				
6- Groupe sanguin de	la défu	ınte /_/_	_/ Rhésu	ıs /_/		
CARACTERISTICALE	a DI I Di	E G E G				
◆ CARACTERISTIQUE	S DU D	ECES				
- Si le décès est survenu av	ant l'arı	rivée dans	l'établiss	sement		
1 Fu 1 1	1	1. 0				
1. Est-il survenu : 1- au						
		e publique				
		le transfe		176	1 2	
		quelle str	ucture 1a	a défunte a-t-el	le etait	
	férée ?	sa aammilikk	. do 1266al	hlissamant)		
(NOIII	et aures	se complete	e de i etai	blissement).		
				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
- Si le décès est survenu	ı dans	l'établiss	ement*			
2. Date et heure d'admi	ssion:	1111	/ // /		/ // /	1111
				année		
3. Motif d'admission						
•••••	• • • • • • • •	•••••	•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • •	• • • • • • • • • •
La défunte a –t-elle été	:	transfér	ée *	П	évacuée [:]	*
	•	WILLIAM	- •	_	-, 40400	ш
4. De quel établissemen	nt?					
1						

(Nom et adresse complète de l'établissement).

ANT	ECEDENTS DE L	A DEFUNTE AVANT a défunte :	LA GROSSESSI	E CONSIDEREE
1. A	ntécédents médica			
	\Box	3- Cardiopathies		Diabète □
	sthme □	4- Anémie	□ 6	Autres
	i autres,			
p:	réciser	•••••	•••••	•••••
2. A	ntécédents obst	étricaux		
Nom	bre de grossesses	s antérieures : /_//_	/	
	(si grosse	sse (s) antérieure (s) , 1	remplir le tableau	ci-dessous)
Grossesses		apris les interruptions		
Année	Durée de la grossesse (S.A.)	Issue de la grossesse (GEU, Abrt,	Etat de l'enfant à la naissance	Commentaires en cas de grossesse pathologique ou sans issue
	Grossesse simple ou	accouchement voie basse	(Vivant, mort-né,	pathologique ou sans issue
	multiple	ou haute)	dcd à la naissance)	
(te de la dernière isso Grossesse ayant précé ninutes	ue de grossesse /_//_/ édé celle du décès)	/_/ /_/ /_//_//_//_ jour mois	_/ /_//_/ /_// année heure

 Contraception avant la gross 1-Type de contraception 	=				
2- Durée d'utilisation (e					
5-Informations recueillies à p	•	·	-		
 HISTOIRE DE LA GROS santé) 	SSESSE CONSI	DEREE (si	suivi ave	ec carnet	de
1. La patiente était-elle munie	e d'un carnet de sa	anté ? OU	i 🗆	non 🗆]
2. Date des dernières règles :	/_//_/ //_jour mois		_//_//_/ année		
3. Type de grossesse :	simple \square	Mul	ltiple \square		
• Suivi de la grossesso	е				
4. Nombre de consultations :					
 1. 1^{er} trimestre 2. 2^{ème} trimestre 3. 3^{ème} trimestre 	/_/ /_/ /_/ /_/ /_/ /_/				
5. Effectuée (s) par :1- Obstétricien □8- Accoucheuse rurale □préciser	\Box 16- Autre \Box 3	32- Si autre,		e-femme	
6. Orientation GHR	oui □	non \square			
7.Si oui, motif :			•••••		••••
8. Hospitalisation pendant la	grossesse	oui 🗆	non []	
9. Si oui, motif :		•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • •	
10. Risque particulier ou path (indiquer type d'examens pratiqu	és et décisions thérap	eutiques prises))	C	
11. Pathologia (s) at anomalias					
11. Pathologie (s) et anomalies	s decelee (s) par l	z medecin tr	anam a 1	aumissi	OII
1-Métrorragies □	6-Infection	on cervico-v	aginale		
2-HTA □		e d'accouch	ement pro	ématuré	
3-Infection urinaire □	8-Proteïn	urie		[

4-Œdèmes	9-Diabète gestationnel
5-Anémie	10-Autres □, préciser

Décès survenus au cours de la grossesse, de l'avortement et dans les 42 jours qui suivent un avortement

(recueillir l'information à partir du carnet de santé ou du dossier médical)

♦	Mentionner de quel document p	rovier	nt l'info	ormati	ion			
1.	Date de la terminaison de la gross	esse	/_/ /	'_/	/_/	1	/_//	
2. 1	Lieu de la terminaison :		jour	1	nois		anı	née
1.Γ	Oomicile □ 2. Ma	aternité	;		3. Aut	re		
	si autre, préciser			•••••	•••••	•••••	••••	••
3.]	Durée de gestation (en semaines	d'amé	norrh	ée):/	<u> </u>			
4. l	Nature de la terminaison de la gros	ssesse						
3- 3	Interruption médicale Interruption spontanée Grossesse évolutive (sans issue) (décès de nature non obstétrical)		2- Inte 4- Gro 6- GI	ossesse				
5. 1	En cas de GEU							
exa	Lieu du première nmen : Lieu du diagnostic :			•				
	S'agit-il d'un diagnostic ? cliniq					raphiq	ue [
	S'il s'agit de diagnostic clinique s	-	` ′					
	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••							
	••••	• • • • • • •	• • • • • • • •	• • • • • • •	• • • • • • •	•••••	• • • • •	•••••
5. l	Par qui le diagnostic a été fait :	2- Mé 3- Sag 4- Au	stétrici édecin ge ge femi tre autre.	généra me				

7. Traitement entrepris, intervention pratiquée et décisions prises : 8. Y-a-t-il eu anesthésie ? oui	6. Etat clinique à l'arrivée :	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
8. Y-a-t-il eu anesthésie ? oui				
8. Y-a-t-il eu anesthésie ? oui	. .	-	•	
1. Si oui, Type anesthésie				
?	1. Si oui, Type anesthésie			

Décès survenu au cours de l'accouchement * et dans les 42 jours qui suivent l'accouchement

♦ Début et déroi	ulement du tra	avail				
1. Date et heure	e d'arrivée er	n salle de trav		//_/ /_//_/ ois anné		/ /_//_/ minutes
2. Age gestation	nnel en sema	aines d'amér	orrhée /_/			
3. Présentation o	du fœtus					
1- Céphalique □		5- Podalic	_l ue		9-Transve	ersale
2- Sommet □		6- Siège c	omplet		10- Epaul	e
3- Face		7- Siège d	lécomplété			
4- Bregma		8- Front				
4. Battements du c	œur fœtal	Réguliers		Irrégu	liers 🗆	
(si grossesse multi	ple mettre des	croix suppléme	entaires).	Ü		
5. Etat d'avanceme eaux, autres infor		•	sentation, con	atractions u	utérines, pocl	he des
6. Anomalie (s)	du travail		oui		non	l
Si oui, précis	ser	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				
7. Début du trav	rail spo	ntané		provo	oqué	
Si provoqué	pourquoi ?	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • •
8. Par quelle mé	Ethode ? (plus	sieurs répons	es possibles	3)		
 rupture artific 	cielle des mei	mbranes \square	4.	ocytociqu	ies	
2. prostaglandin □	es		8.	autres		
si autres, préciser				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		••
9. Date et heure	de rupture d	es membrane			_//_ / ///_/ heures	

10. Surveillance du travail :	 Parto Moni 	_		ui □ ui □		$\begin{array}{c} \text{non } \square \\ \\ \text{non } \square \end{array}$	
	3. Si mo	onitorag	ge, cont	inu 🗆	discor	ntinu 🗆]
*tout décès survenu au cours du t	ravail, ex	pulsion f	otale et d	lélivrance.			
11. Par qui le travail a-t-il éte Si autre, préciser	é surveil		3- Sage	ecin génér femme oucheuse r			
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •					
12. Pathologie (s) en cours	de trava	il	oui 🗆			non	
Si oui, cocher la ou les p	patholog	ie (s)					
1- HTA		14-Héi	matome	rétro plac	entaire		
2- Hémorragie				mie/ CIV]			
3- Dystocie mécanique			clampsie				
4- Dystocie dynamique			at de ch				
5- Dystocie tête dernière		18- Ec	hec du	déclenche	ment		
6- Dystocie cervicale		19- Er	nbolie a	mniotique	<u>,</u>		
7- Dystocie des épaules			ydramni	_			
8- Procidence du cordon		_		rtion foeto	-pelvie	nne	
9- Placenta praevia		_	ipture u		-		
10- Utérus cicatriciel		23- Pa	thologie	e fœtale (F	RCIU, S	SFC)	
11- Grossesse prolongée		24- Aı	utre				
13- Défaut de progression		25- si	autres, p	oréciser		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
13. Y a-t-il –eu des thérapeu	tiques pa	articuliè	eres en c	ours de tra	avail tel	lles que	e ?:
1. Ocytocique							
2. Analgésiques							
3. Antispasmodiqu	es						
4. Autres		\Box ,					
Si autre, précise	er	• • • • • • • • •	• • • • • • • •		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••
Naissance (s)14. Lieu d'accouchement					•••••		
15 D 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	`		e de la st	,	, , ,	, , ,	, , ,
15.Date et heure de l'accouc	nement	/_/ /_/ jour	/_/ /_/ mois				_/ /_/ nutes

	<u>nt a-t-il été effectué ?</u>		
1- Obstétricien □			
2- Médecin généraliste □			
3- Sage femme □			
4- Accoucheuse rurale □			
5- Autre, □			
Si autre, préciser	•••••	•••••	••••
♦ Issue de la grossesse	<u>.</u>		
1. Accouchement par:	voie basse \Box	voie haute	
Si accouchement par voie h			
2- S'agit-il d'une césarienn			
3- Raison de la césarienne		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••
4- Si accouchement par voi			
5- Si dystocique, pourquoi.			
6- Y a-t-il eu manœuvre? Si oui, laquelle?			
Si oui, iaqueile ?	•••••	••••••	• • • • • • • •
7- Episiotomie :	oui 🗆	non	
8- Déchirure périnéale no	on \square simple \square	complète □ compliqu	ıée □
8- Déchirure périnéale no9- Autres lésions traumatiques Si oui, lesquelles	ues oui	non \square	
9- Autres lésions traumatiq	ues oui 🗆	non \square	
9- Autres lésions traumatiques Si oui, lesquelles	ues oui lve oui non	non accouchement	
9- Autres lésions traumatiqSi oui, lesquelles10- Examen du col sous val	ues oui lve oui non	non accouchement	
9- Autres lésions traumatiques Si oui, lesquelles10- Examen du col sous values11- Nombre total d'enfant (ues oui lve oui non s) né (s) au cours de l	non 🗆	
9- Autres lésions traumatiq Si oui, lesquelles 10- Examen du col sous val 11- Nombre total d'enfant (Etat du nouveau-né	ues oui lve oui non s) né (s) au cours de l	non accouchement	
9- Autres lésions traumatiques i oui, lesquelles	ues oui lve oui non s) né (s) au cours de l	non accouchement	
9- Autres lésions traumatiques i oui, lesquelles	ues oui lve oui non s) né (s) au cours de l	non accouchement	
9- Autres lésions traumatiq Si oui, lesquelles 10- Examen du col sous val 11- Nombre total d'enfant (Etat du nouveau-né 1. Vivant 2. Mort-né 3. Né vivant mais décédé	ues oui lve oui non s) né (s) au cours de l	non accouchement	
9- Autres lésions traumatiq Si oui, lesquelles 10- Examen du col sous val 11- Nombre total d'enfant (Etat du nouveau-né 1. Vivant 2. Mort-né 3. Né vivant mais décédé dans les 24 h	ues oui lve oui non s) né (s) au cours de l	non accouchement	
9- Autres lésions traumatiq Si oui, lesquelles 10- Examen du col sous val 11- Nombre total d'enfant (Etat du nouveau-né 1. Vivant 2. Mort-né 3. Né vivant mais décédé dans les 24 h 4. Né vivant mais décédé	ues oui lve oui non s) né (s) au cours de l	non accouchement	

• Délivrance

12. Délivrance spontané Si artificielle, pourquoi ?		artificielle □		
13. Y a – t - il eu complica Si oui, lesquelles ?				
14. Y a –t-il eu révision utér Si oui, pourquoi ?	rine oui		non	
15.Autre(s) information(s) c	concernar	t l'accouchement ju	ıgée(s) imp	ortante(s)
♦ Suites de couches	• • • • • • • • • •			
16. Combien de temps la pa la naissance (en heure (s) o			d'accouche	ment après
17. Durée d'hospitalisation (en jours si plus de 24 h e			couchemen	t /_//_/
18.Si sortie dans les 24 heur				
19.Pathologies dans les suite Si oui, préciser lesquelle	es de cou			
1. Endométrite		7.Infection urinaire	2	
2. Autre infection génitale		8.Syndrome infect	ieux (autre	$origine)\square$
3. Phlébite		9.Embolie pulmon	aire	
4. Désunion de suture		10.Eclampsie		
5. Abcès de paroi		11.Hémorragie		
6. Anémie		12.Autre		
		13. Si autre, précis	er	

20. Circonstances et cause de décès : (préciser toutes les informations jugées
importantes qui ont précédé le décès).

MODE DE PRISE EN CHARGE

1. Service où a eu lieu le décès :	1- Maternité2- Autre service]
	3- Si autre, préciser.	-
2- SI MATERNITE		
1- Est-elle équipée d'un bloc opératoire	? oui [non 🗆
2- Dans le service utilisez-vous un parto3- Nombre de gynécologues obstétricies	• •	
4- Un gynécologue obstétricien est –il p	orésent dans le service ?	oui □ non □
5- Si oui : de jour	nuit \(\Boxed{\text{d'astre}} \)	inte \square
6- Y a-t-il un gynécologue obstétricien 7- Si oui : de jour □ de	est conventionné ? c	oui□ non □
8- Un anesthé réanimateur est −il prés 9-Si oui : de jour □ de nuit	ent dans le service ? d'astreinte	
10- Un médecin généraliste est −il prése 11- Si oui : de jour □ de	nt dans le service? con nuit d'astre	oui
12- Nombre de sages femmes affectées	dans cette maternité /_//	
13-Une sage femme est – elle présente 14- Si oui : de jour □ de	dans le service ? c	oui 🗆 non 🗆
14- 51 out . de jour 🗆 de	munt u astre	
2- SI AUTRE SERVICE15. Service de :16. Un médecin spécialiste est –il préser	nt dans le service ? oui [non □
17. Si oui : de jour □ de		
18. Un anesthé réanimateur est −il prés 19. Si oui : de jour □ de	ent dans le service ? oui nuit \(\square\) d'astre	
20. Un médecin généraliste est −il prése 21. Si oui : de jour □ de	nt dans le service? oui [nuit	

Oui de 8h à 16h	Oui 24h/24	noi
	Oui de 8h à 16h	Oui de 8h à 16h

HEMORRAGIES GRAVES

(Fiche à ne remplir que pour les décès liés à une hémorragie génitale)

1.	Date et heure d'apparition			
	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _			
	jour mois ann	iee	neure minutes	
2.	Moment de survenue de l'h	némor	ragie	
1-	Grossesse		2- Avortement	
3-]	Post-abortum immédiat		4- Post-abortum tardif	
5-7	Travail		6- Expulsion fœtale	
7-]	Délivrance		8- Post-partum immédiat	
9-]	Post-partum tardif			
3.	Cause de l'hémorragie	•••••		•••••
4.	L'hémorragie a-t-elle été d	iagnos	stiquée dans le service? oui	non 🗆
	Si non, où a-t-elle été diagr 1. à domicile			
			éciser	
	3. Autre service,	□ pr	éciser	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
5.	Par qui a-t-elle été diagnos	tiquée	?	
	1. Gynécologue-	Obsté	tricien 🗆	
	2. Médecin génér	raliste		
	3. Sage femme			
	4. Autre,			
	préciser			
6.	Tension artérielle observée	(avan	nt toute thérapeutique) /_/	/ /_/
7.	Par qui a-t-elle été prise en	charg	ge ?	
	1. Gynécologue-	Obsté	tricien □	
	2. Médecin génér	raliste		
	3. Sage femme			
	4. Autre			
	préciser			

8.	Site de l'hémorragie			
	Utérus □ 2- Col □ 3- i autre, préciser	· Vagin □	4-Périnée □	5-Autre □
9.		•••••		
10	O.Transfusion Si oui 1- 2-	type de p		
	. Traitement médical Si oui, lequel			
••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
12	2. Traitement chirurgical Si oui, lequel			
	3 . Autres décisions prises Si oui, lesquelles ?			
	l.Y a-t-il eu passage en réa		ou en unité de so	
15	6. Autre(s) information(s)		-	
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			

HYPERTENSION GRAVIDIQUE

(Fiche à ne remplir que pour les décès maternels du à une complication liée à l'HTA)

1- Diagnostic de la complicat	tion effe	ctué le	: /_//_/ /_//_/	_ _	'_/	
-			jour mois			
2- Age gestationnel (en semair	ies d'ame	enorrnee	e) /_//_/			
3- Tension artérielle observée	e (avant to	oute thé	rapeutique) /_	_/	/	
4- La patiente a-t-elle manife	esté :					
1- hémorragies			2- œdèmes d	le la face		
3- œdèmes			4- Hypertens	sion artéri	ielle	
5- protéinuries			6- épigastre	en barre		
7- céphalées en casque			8- vertiges			
9- bourdonnements d'oreille			10- dyspnée			
11- cyanose			12- oligurie			
13- OAP			14- troubles	de la vue		
15- convulsions Si convulsions, date et l'heur	□ e de déb	out /_/	ון נונו נ	'_/ _/	<i> _ _ </i>	<i> _ _ </i>
		jour		nnée		minutes
5. Signes fœtaux						
1- fœtus						
2- fœtus						
3- souffr	ance fœ	tale				
6. Examens pratiqués en urge Si oui, lesquels						non 🗆
7.Traitement		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				
1- stéroïde	es		2- Anticonvi	ulsivants		
3- Diurétio	ques		4- Antihyper	rtensifs		
5- Tocolyt	tiques		6- Anticoagu	ılants		
7- Déclend	chement		8- Vasocons	tricteurs		
9- Autres			utres, précise	er		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
8. Y a-t-il eu hématome rétro	-placent	aire ?		oui 🗆	non □	
9. Y a-t-il eu passage en unite	-		nsifs?	oui 🗆	non 🗆	
11. Autre(s) information(s)				• • • • • • • • • • •		

SEPTICEMIES ET INFECTIONS

y compris celles du post-abortum et du post-partum (Fiche à ne remplir que pour les décès maternels du à une septicémies et infections)

1. Diagnostic de la comp	olication effectué le : /_//_/ /_//_/ iour mois		_//_/ /_/ /_/ /_/ /_/ heure minutes
2. Diagnostic en clair	jour mois		
3.Origine de l'infection		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
4. Température maxima	le observée au cours de l'hospit	talisatio	n /_//_/ /_//
.Si oui, lesquelles	urgence (en rapport avec la compli		
6. Y a-t-il eu complication Si oui, s'agit-il:	on(s) oui \square non		
	1- choc septique		
	2- trouble de la coagulation		
	3- autres		
	4- si autres, préciser		
7. Traitement			
	1- Antibiotiques		
	2- Anticoagulants		
	3- autres		
	4- si autres, préciser	• • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
8. Y a-t-il eu passage en	unité de soins intensifs?	oui 🗆	non 🗆
9.Y a-t-il eu antibioprop Si oui, pourquoi ?	hylaxie systématique	oui 🗆	non 🗆
	1- Césarienne		
	2- Révision utérine		
	3- Autre		
	si autre, préciser		
10. Autre(s) information	(s) jugée(s) importante(s)		